ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC TAUREAU inc. (APLT)

Saint-Michel-des-Saints (Québec)

Bulletin nº 34

Été 2021

Sommaire

Bulletin nº 34_Été 2021

- Le mot du président 3
- L'APLT fête cette année son 40e anniversaire de fondation 5
- Rappel des raisons de notre opposition au projet de mine de graphite à ciel ouvert 8
- Le point sur le projet de mine de graphite: un bref rappel des évènements dans ce dossier 10
- Les réactions à la suite du décret d'autorisation du projet de mine: Extraits d'articles de journaux et de communiqués 13
- Batteries de 2e et 3e générations sans graphite 22
- Des questions sur la viabilité économique du projet de mine 25
- Illustration de la bulle spéculative sur le graphite du printemps 2021 28
- Alerte aux investisseurs: Des risques majeurs dans la production de batteries pour VE avec le graphite de Nouveau Monde 29
- Quelques nouvelles en bref 31
- Les problèmes du niveau d'eau du lac Taureau 35
- Suivi sur le dossier des plantes aquatiques envahissantes 37
- Règlements existants pour assurer la qualité de vie des citoyens autour du lac Taureau et la protection des milieux naturels et de la faune 39
- Prochaine assemblée générale de l'APLT 41
- Procès-verbal de la 40e assemblée générale 42
- Appel aux membres, anciens et nouveaux 45
- Formule de demande de renouvellement ou d'adhésion 46
- Hommage aux fondateurs de l'APLT 47

Le mot du président

L'année 2021 marque un fait remarquable pour notre Association de bénévoles. L'APLT fête son 40e anniversaire! Sans relâche, année après année, l'Association s'est efforcée de défendre l'environnement naturel du lac Taureau, la qualité de vie de ses riverains et des habitants de toute la région.

D'emblée, je tiens à remercier Paul Ménard, notre vice-président actuel et son épouse Micheline Baril, qui ont fondé l'Association pour la protection du Lac Taureau, en 1981. Fait remarquable, Paul est encore très impliqué et ce depuis maintenant 40 ans. Un exemple majeur d'engagement citoyen, que nous tenons à souligner dans ce bulletin.

Les défis qui ont marqué l'année 2020-2021

L'arrivée d'une mine de graphite à Saint-Michel-des-Saints.

Cette année encore, les efforts des bénévoles de l'APLT ont été majoritairement concentrés au niveau du projet minier du promoteur « Nouveau Monde / Pallinghurst Graphite ».

Rappelons que nous avons tous été grandement surpris par la décision du ministère de l'environnement. Ce dernier a émis un décret autorisant le projet et ce, malgré les nombreuses recommandations et demandes formulées par la BAPE, dans son rapport final. Bon nombre de questionnements demeurent donc entiers, en ce qui a trait aux raisons qui ont poussé le ministère à donner son aval au projet, avant même la réalisation d'une seule des études ou recommandations demandées par le BAPE.

Nous considérons que les travaux du BAPE, accomplis dans un cadre impartial et très professionnel, ont permis de mettre en lumière plusieurs lacunes du projet. Qui plus est, les conclusions du rapport étayaient la grande majorité des réserves émises préalablement par l'APLT, relativement à ce projet minier, aux portes de Saint-Michel. Près d'une quinzaine d'actions et d'études supplémentaires ont été demandées, par les professionnels du BAPE. Ceux-ci devaient permettent d'éclaircir plusieurs enjeux cruciaux tels que les impacts sociaux, sanitaires, environnementaux et financiers d'un tel projet.

Nous avons tous à gagner et tous à perdre, lorsque l'on parle de santé publique, de protection de l'environnement, de qualité de vie et de cohésion sociale. Encore aujourd'hui, nous avons du mal à nous expliquer les raisons qui ont mené à l'acceptation du projet, avant même la réalisation des recommandations émises par un organisme aussi réputé que le BAPE.

Point positif, nous sommes confiants que les enjeux économiques prendront tôt au tard le dessus. L'aspect chancelant du montage financier réalisé par le promoteur « Nouveau Monde / Pallinghurst Graphite » demeure un gros point d'interrogation. Une analyse détaillée de cette situation est d'ailleurs disponible dans ce bulletin.

D'ici à ce que la viabilité économique du projet soit finalement remise en question, espérons que les stigmates permanents, laissés par la mise en œuvre de ce chantier, n'auront pas trop défigurés nos joyaux que sont les abords du lac Taureau, la ville de Saint-Michel et le parc régional.

Les plantes envahissantes

Autre sujet important qui a requis notre attention lors de la dernière année, la présence de plantes envahissantes, qui menacent le lac Taureau. Ce phénomène inquiétant n'est toutefois pas l'apanage du Lac Taureau, puisque cette situation demeure un enjeu pour la majorité des lacs à travers le Québec. Grâce à plusieurs de nos bénévoles, qui ont collaboré avec les responsables du Parc régional, il nous a été possible d'évaluer les différentes options possibles afin de contrer ce phénomène. Un merci tout spécial, encore une fois, à notre fidèle bénévole Paul pour son implication.

Le niveau de l'eau

Depuis le printemps, les riverains du Lac Taureau ont été témoins du très bas niveau de l'eau, qui a atteint des records cette année. En collaboration avec les responsables du Parc régional, nous avons pu prendre contact avec Hydro-Québec afin de bien comprendre la situation. Notamment, il nous a été possible de saisir l'impact du manque de précipitations pendant l'hiver, sur le très lent remplissage du Lac, ce printemps. Nous nous souviendrons assurément longtemps de l'été 2021!

J'aimerais profiter de ma tribune afin de souligner les nombreux drames vécus par nos compatriotes autochtones, au cours de la dernière année. Tous les membres de l'APLT et moi-même avons été bouleversés, à maintes reprises, face aux multiples évènements qui auront marqué la dernière année, non seulement au Québec, mais à travers tout le pays.

En terminant, je souhaite citer l'artiste atikamekw, Jacques Newashish, qui avait, de façon tellement visionnaire, illustré toute l'importance de fonder nos décisions et de diriger notre regard en fonction des générations futures.

« Tout le mal que vous faites à la nature, vous le faites à vos enfants! »

Gilles Cartier
Président de l'APLT

L'APLT fête cette année son 40e anniversaire de fondation

Par Paul Ménard, fondateur et 1er président de l'APLT

1- Introduction

L'association pour la protection du lac Taureau inc. (APLT) fête cette année son 40e anniversaire de fondation, ce qui est remarquable pour une association de bénévoles.

Il faut souligner que plusieurs membres qui ont appuyé le mouvement au début de son existence, militent encore pour la protection de l'environnement du lac. Bravo et merci pour leur soutien indéfectible. Nous sommes tous fiers des actions que nous avons accomplies ensemble jusqu'à maintenant.

Les premières années de cette nouvelle association ont été difficiles pour le recrutement, puisqu'il fallait changer la mentalité de la population locale. Pour eux, il n'y avait pas de problème de pollution de l'eau du lac puisqu'Hydro-Québec le vidait et le remplissait à chaque année, à la manière d'une baignoire. Ce que l'on négligeait de parler, c'est que la municipalité comptait à cette époque précédant la construction du système d'épuration, plusieurs petits réseaux de canalisations des eaux usées qui se déversaient directement dans la rivière Matawin, juste en amont du lac.

Pour tenter de grossir le membership et se faire mieux connaître, il a fallu faire du porte-à porte pour tous les résidents du secteur nord-ouest du lac; ce n'est que plusieurs années plus tard que nous avons inclus le secteur St-Ignace. L'assemblée annuelle de l'association naissante se tenait généralement à l'Auberge du lac des Pins, appartenant à Germain Rondeau.

La création de l'Association est survenue dans un contexte assez particulier. À compter de 1974, j'ai personnellement exploité un projet de lotissement pour la vente de terrains reçus en héritage de mon grand-père Alexandre Ménard jr. Durant l'exploitation de mon projet, j'ai eu de fréquentes discussions avec la municipalité au point de vue de la règlementation. La construction des chalets (résidences isolées) et des fosses septiques étaient laissées au bon vouloir des propriétaires. Pouvait-on être sévère pour les résidences isolées, quand toute la municipalité contribuait à contaminer indirectement l'eau du lac?

Il faut mentionner que le flottage du bois de pulpe sur la rivière Matawin s'est terminé au début des années 60, alors que des opérations forestières ont perduré sur les rives des rivières du Milieu et du Poste jusqu'en 1987. La villégiature était naissante et plusieurs ¨squatters¨ s'appropriaient des terrains sur les îles et aux endroits les plus attrayants.

J'avais planifié de me faire construire un chalet sur un de mes terrains en 1982. Or j'avais certaines craintes à propos de la qualité de l'eau du lac Taureau, puisque ce terrain était situé juste en face de la décharge de la rivière Matawin dans le lac. De plus, la baie où je développais mon projet de villégiature pouvait éventuellement contribuer à augmenter la pollution si les installations septiques des nouvelles résidences n'étaient pas surveillées ni règlementées. Enfin, au cours de ces années, des épisodes de fièvre typhoïde apparurent au lac Maskinongé de St-Gabriel-de-Brandon.

À cette époque, les utilisateurs de nombreux lacs et cours d'eau s'étaient déjà regroupés en associations. Mon épouse entretenait des échanges avec les responsables du Programme des lacs, un organisme créé par le ministère de l'Environnement, voué exclusivement à la protection des lacs et des

cours d'eau. Il était dirigé par M. Tony Le Sauteur, un grand amateur de nature et de pêche. Pour rejoindre les citoyens, ce dernier a formé un regroupement provincial sous le nom de FAPEL (la Fédération des associations de protection de l'environnement des lacs).

C'est la publicité radiophonique de la FAPEL qui a retenu notre attention, mon épouse et moi. Il y avait un congrès annuel qui se tenait à Laval, et c'est à ce moment que nous avons décidé de former notre association. La première réunion s'est effectuée en présence d'une représentante de la FAPEL, qui nous a fortement recommandé de joindre leur rang, qui comptait déjà 500 associations de lacs. **C'était à l'été 1981.**

2- Les réalisations de l'APLT au cours de ces 40 années

À l'occasion de son 30e anniversaire il y a déjà 10 ans, l'Association a publié un Bulletin spécial qui résumait bien toutes les activités réalisées au cours de cette période. C'était le Bulletin no. 19 publié à l'été 2011. Ce Bulletin peut être consulté sur notre site web: www.aplt.org.

Parmi les dossiers d'environnement des **30 premières années de mobilisation**, nous pouvons citer les dossiers qui ont mérité notre plus grande implication:

1980-1982 Mobilisation et correspondance assidue auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources pour dénoncer les opérations forestières aux rivières du Poste et du Milieu. Au premier site, la rive a été saccagée sur une longueur de près d'un kilomètre. Des équipements lourds de transport et de tronçonnage en billes de 4 pi. se déplaçaient le long de la rive et les déversaient directement dans la rivière. À la rivière du Milieu, des immenses tas de billes (pitounes) étaient empilés l'hiver sur la glace de part et d'autre des rives de la rivière. Au printemps, à l'eau basse, le bois obstruait complètement l'écoulement de l'eau, comme résultat qu'à long terme, les frayères à dorés ont été détruites.

1983-1984 Beaucoup d'énergie a été déployée pour faire fermer la carrière à gravier exploitée par la municipalité. Cette carrière était située en bordure du lac Taureau, et le terrain appartenait au ministère de l'Énergie et des Ressources. Ce trou béant dans la montagne était visible à des kilomètres de distance. La carrière a été fermée, puis la pente a été reboisée. Les sentiers d'accès des VTT (véhicules tout-terrain) ont été bloqués.

2005 Prise de position contre le projet du Mont Renelle, qui proposait de déboiser une grande étendue de forêt dans les collines de la baie Morissette et dénonciation du subterfuge de création d'un centre de ski alpin. Finalement le projet a été abandonné.

2004-2010 Diverses interventions pour améliorer la sécurité nautique sur le lac Taureau;

2007-2008 Alerte aux algues bleu-vert. Des fleurs d'eau ont été localisées à maints endroits dans les baies et le long des rives du lac lorsque la profondeur de l'eau est faible. Ces algues pouvaient représenter des risques pour la santé des personnes et des animaux en contact avec cette substance aux allures de soupe aux pois. On a attribué ce phénomène au réchauffement des eaux et à l'utilisation des fertilisants de pelouses. Nous avons découvert que le système d'épuration des eaux usées de la municipalité ne traitait pas le phosphore, un élément favorisant le développement des algues bleu-vert. L'APLT a suivi de près l'installation par la municipalité d'un élément de déphosphatation à l'usine d'épuration. Ce phénomène a atteint un sommet au début des années 2010, puis s'est graduellement atténué. Le MELCC ne tient plus de registre officiel des sites de contamination.

3- Résumé des dossiers principaux des 10 dernières années

- Interventions diverses pour surveiller le développement désordonné des rives du lac Taureau et pour favoriser la création du Parc régional;
- Suivi annuel de la qualité de l'eau au niveau de sa transparence et de ses caractéristiques physico-chimiques. Au cours des dernières années, c'est la SDPRM, la Société de Développement des Parcs Régionaux de la Matawinie qui a pris la relève;
- Suivi de l'installation des stations de pompage des eaux usées des embarcations motorisées. Présentement, il y a quatre stations de pompage, qui sont situées près des descentes de bateaux. Nous avons fait beaucoup de pression dans ce dossier auprès de la municipalité, qui demandait aux propriétaires d'embarcations de ne pas polluer l'eau, sans leur offrir la possibilité de le faire;
- Soutien à la municipalité dans le cadre de la journée de l'arbre. L'APLT a créé et maintenu cette activité pendant plusieurs années avec l'aide du Programme des lacs. Maintenant, elle continue à appuyer la municipalité en tenant un kiosque d'information et en offrant de l'aide pour la distribution d'arbres et d'arbustes;
- Interventions pour provoquer le réaménagement du sentier de randonnée de la baie Dominique, suite à des déboisements liés à des lotissements domiciliaires;
- Le dossier de la mine de graphite à ciel ouvert de la compagnie Nouveau Monde Graphite a reçu notre plus grande priorité depuis 2016. Le Conseil d'administration de l'APLT a décidé de s'opposer à l'exploitation de cette mine parce qu'elle représente des risques élevés de contamination de l'air, des eaux souterraines et de surface, principalement la rivière Matawin qui se jette directement dans le lac Taureau. De nombreux mémoires ont été présentés aux audiences du BAPE en 2020. Le dossier n'est pas clos, car malgré l'octroi précipité d'un décret d'autorisation par le ministère de l'Environnement avant que le promoteur n'ait complété toutes les études demandées par le BAPE, ce projet présente un avenir économique très douteux (voir les articles à ce sujet dans le présent bulletin);
- Le myriophylle à épis, une plante exotique envahissante a d'abord été détectée à quelques endroits en 2019. En 2020, l'APLT a obtenu une aide de la CARA, l'Organisme de Bassin Versant de la rivière l'Assomption, pour évaluer la progression de l'invasion. Cette campagne d'observation a confirmé une progression importante du phénomène d'envahissement, déjà problématique pour plus de 200 lacs du Québec. L'APLT continuera de faire le suivi et collaborera avec les instances municipales et gouvernementales (voir l'article à ce sujet dans le présent bulletin).

4- L'avenir de l'APLT

Notre association existe depuis maintenant 40 années et a traversé plusieurs tempêtes. Notre groupe de bénévoles continue de s'impliquer pour défendre le lac Taureau, son environnement naturel et la qualité de vie de ses riverains. Cependant, comme chaque année, nous lançons un appel à nos membres afin que des nouveaux volontaires viennent rejoindre et rajeunir notre groupe de discussion.

À court terme, il faut continuer à maintenir notre opposition au développement et à l'exploitation de la mine de graphite. Un tel projet constituerait un désastre environnemental pour des siècles à venir (voir les articles à ce sujet dans le présent bulletin et dans les bulletins 31, 32 et 33).

L'autre dossier important à suivre c'est la prolifération du myriophylle à épis dans le lac Taureau. Beaucoup d'associations de lacs étudient ce fléau et tentent diverses expériences. Il faudra s'impliquer davantage si nous voulons conserver nos investissements et la jouissance de notre magnifique plan d'eau.

Rappel des raisons de notre opposition au projet de mine de graphite à ciel ouvert

Par Daniel Tokatéloff

- Destruction d'une région renommée pour son potentiel de tourisme « Grande Nature » et de villégiature située à 2 heure de la grande agglomération de Montréal. Transformation de cette région en zone minière. Le promoteur lui-même annonce que ce sera la plus grande mine de graphite à ciel ouvert du continent! Un cratère de taille d'environ la moitié de la fosse de Malartic! Ce n'est pas acceptable dans notre région!

- **Une mine à ciel ouvert de 2,7 km de long**, **½ km de large et profonde de 240m va saccager l'environnement physique (paysages) et faunique** de cette zone située entre le Parc national du Mont-Tremblant et le Parc régional du lac Taureau. Cette fosse sera léguée aux générations futures puisque le promoteur n'est même pas sûr qu'il pourra en remblayer une partie de seulement 40%!

- **Accumulation de plus de 100 millions de résidus miniers dont une forte proportion sera productrice d'acide sulfurique** à cause de la présence de soufre dans le roc. Ces résidus seront accumulés en montagnes à côté de la fosse et le promoteur prétend les gérer par un procédé nouveau et expérimental dit de « co-disposition » par lequel les résidus acides seront encapsulés dans des résidus neutres et empilés en montagne. Le promoteur prétend que ce procédé empêchera les drainages acides vers les cours d'eau, et ceci à perpétuité!

- **Tous les drainages seront dirigés vers la rivière** Matawin qui alimente le lac Taureau. Les risques de pollution acide de tout ce bassin versant sont donc énormes puisque les montagnes de résidus ainsi empilés doivent subir toutes les intempéries du climat durant les siècles à venir et que leur stabilité n'est pas assurée.

- De plus, comme ce **procédé est nouveau et non éprouvé**, il **doit être étudié au moyen de cellules expérimentales** avant leur construction. Or une seule cellule a été mise en place en septembre 2020, contrairement à ce que le promoteur avait faussement annoncé au ministère de l'environnement, et aucun résultat valable ne sera disponible avant au moins 1 ou 2 ans. C'est donc un risque énorme de construire de telles montagnes de résidus acides au-dessus de la tête de 5000 résidents et dans le bassin versant du lac Taureau sans savoir si cette méthode est fiable.

- De plus, l'usine de concentration de graphite va utiliser **2000 tonnes par an de produits chimiques** divers qui seront aussi rejetés vers la rivière Matawin, sous formes plus ou moins dégradées ou toxiques.

- Le promoteur base sa **propagande sur une mine 100% électrique**, alors qu'il a été incapable de prouver devant le BAPE que des équipements lourds électriques étaient disponibles sur le marché.

Cette annonce apparait jusqu'à ce jour comme une promesse vide et sans substance, et ceci même s'il annonce qu'une société comme Caterpillar va développer ces équipements (sachant que les équipements de mine électriques de cette société sont des systèmes à « trolley » pour les mines souterraines et qu'il n'existe aucun marché dans le monde pour des équipements de mine à batteries). C'est là, comme son annonce de mine « carboneutre », un exemple typique de « greenwashing » (écoblanchiment) pour son projet.

- En plus des dangers de pollution des eaux, un tel projet va affecter la qualité de vie de centaines de résidents par les **bruits de machinerie et de dynamitage**, ainsi que par les **poussières de silice cristalline** qui seront générées et qui seront entrainées vers le village et les zones de villégiature par les vents dominants du sud-ouest.

- **Avenir économique du projet non assuré**: l'étude de faisabilité du promoteur date de 3 ans et n'a pas été mise à jour. Tous les paramètres économiques principaux ont évolué de façon à rendre ce projet non rentable et essentiellement spéculatif.

- En particulier, alors que ce projet annonce produire 100 000 tonnes de concentré de graphite par an, **aucun contrat de vente n'a été obtenu**. Ceci s'explique par plusieurs facteurs:

1- la concurrence d'autres mines (des dizaines de mines de graphite se sont ouvertes dans le monde depuis les derniers 5 ans),
2- la concurrence du graphite synthétique dans les batteries (plusieurs fabricants de véhicules électriques emploient déjà du graphite synthétique qui a de meilleures propriétés que le graphite naturel),
3- la concurrence émergente des batteries de 2e génération qui utilisent du silicium à la place du graphite, et de 3ème génération du type « Solid State » qui emploient des anodes métalliques (lithium ou autres) à la place du graphite.

De nombreux articles et annonces sur ces nouvelles technologies de batteries peuvent être consultés sur le site web de notre association: www.aplt.org

- **Le manque de rentabilité de ce projet** a été révélé dans deux études indépendantes: le rapport de l'ingénieur américain J.Kuipers de 2019 (qui a qualifié ce projet de « hautement spéculatif »), et l'étude parue sur le site d'investissement « Seeking Alpha » en mars dernier (qui a qualifié ce projet de « grossièrement sur-évalué »). Ces 2 études peuvent être consultées sur le site web de notre association: www.aplt.org

- Ce projet a été sauvé de la faillite au printemps 2019 par un obscur holding anglais logé dans des paradis fiscaux (le groupe Pallinghurst) qui est devenu le partenaire majoritaire, alors qu'aucun autre groupe financier connu et respectable n'était intéressé à s'impliquer. Seuls les fonctionnaires d'Investissement Québec croient encore à ce projet qui risque de devenir le prochain éléphant blanc du Québec, après avoir englouti des dizaines de millions de fonds publics.

- **Le risque associé à cette rentabilité douteuse**: que le promoteur commence à creuser sa fosse, l'exploite pendant quelques années et cesse son exploitation. Même avec des garanties (toujours insuffisantes) données au ministère, les habitants de la région vont se retrouver avec ce trou immense et béant, ainsi que des millions de tonnes de résidus acides et toxiques, et ceci pour les générations à venir!

- **La communauté Atikamekw de Manawan** est aussi très divisée et a annoncé que ce projet ne rencontre pas l'acceptabilité sociale dans la population. Des membres de la communauté ont même érigé un barrage sur la route de Manawan le 1er mars dernier pour protester contre ce projet.

- Les impacts sociaux de ce projet: une grande division au sein de la communauté de St Michel-des-Saints. Les résidents permanents suivent leur maire (qui a accepté toutes les promesses du promoteur sans aucune vérification par des experts externes) et une partie des villageois semble être favorable au projet. Par contre, les résidents non-permanents (qualifiés de villégiateurs) sont en majorité contre ce projet qui va dénaturer leur milieu et leur qualité de vie et diminuer les valeurs foncières des résidences. Les audiences du BAPE ont fait ressortir que les résidents non-permanents sont supérieurs en nombre et contribuent à 52 % aux revenus de la municipalité, ceci sans oublier les investissements de plusieurs millions de $ apportés dans les constructions/rénovations de résidences au cours des années, ce qui a permis à la communauté de St Michel de traverser des périodes difficiles. C'est révoltant de constater l'ingratitude actuelle manifestée par le maire et les partisans du projet.

- **L'argument de la création de jobs** (pour « sauver le village de St Michel!!!! ») ne tient pas debout puisque depuis 8 mois, une autre usine s'est établie à St Michel (La Granaudière, granules de bois) et qu'il s'avère que le bassin de la région n'a pas assez de main d'œuvre pour fournir des employés à la fois à cette usine, et à la scierie (qui marche à plein!!) et aux entreprises touristiques. Dans la Revue de la Chambre de Commerce, il y a constamment 2 pages entières d'annonces d'emplois disponibles.

- Le rapport du BAPE (publié en juin 2020 et soumis au ministère de l'environnement MELCC) recommandait une quinzaine d'actions à prendre, dont 8 études spécifiques et importantes. Mais sous des pressions politiques, les fonctionnaires du MELCC ont bâclé leur revue du projet puisqu'ils ont autorisé le projet alors que **même pas la moitié des études demandées par le BAPE ont été effectuées.**

Le point sur le projet de mine de graphite:
un bref rappel des évènements dans ce dossier

Par Gilles Cartier et Daniel Tokatéloff

Décret gouvernemental d'autorisation du projet

En février 2021, le gouvernement émet un décret autorisant le projet, sur les recommandations du ministère de l'environnement. Cette décision a été prise malgré les recommandations émises par le BAPE dans son rapport final, qui exprimait la nécessité de réaliser une quinzaine d'études et de travaux supplémentaires, avant de déterminer la faisabilité du projet.

Les réactions des groupes d'opposants et des médias sont unanimes: le ministère de l'environnement n'a pas respecté sa mission et a bâclé son travail de revue du projet, ceci sous la pression du ministre de l'économie et du premier ministre (qui rêvent de lancer une filière de batteries au Québec), sans aucun égard pour l'impact sur les populations des régions affectées par les projets miniers.

Une conjoncture boursière favorable à l'action de Nouveau Monde Graphite

Plusieurs annonces ont eu lieu cette année relativement au retrait graduel des voitures à essence, avec pour objectif d'en interdire définitivement la vente à partir de 2035 au Québec et de 2040 au Canada. Et de plus, plusieurs déclarations du président américain vantaient les mérites et l'avenir prometteur de l'électrification des transports aux États-Unis.

En quelques semaines, l'action de Nouveau Monde Graphite est passée de 2$ à 20$, compte tenu de cette bulle spéculative. Il faut savoir que depuis, la valeur de l'action est retombée, principalement suite à l'émission de nouvelles actions sur la bourse de New-York, qui a eu pour effet de diluer la valeur de chacune des actions, en plus d'inquiéter certains investisseurs. En date d'aujourd'hui, l'action tourne autour de 7$ à 9$.

L'émission de nouvelles actions a permis un nouvel apport de fonds pour l'entreprise. Une situation qui a permis à Nouveau Monde Graphite de bénéficier des liquidités nécessaires afin d'entamer les travaux requis pour la route d'accès au site de la future mine.

Un projet de Pallinghurst Graphite Limited

Le promoteur Nouveau Monde Graphite est maintenant sous la direction de son actionnaire principal, le holding anglais Pallinghurst. Rappelons que Pallinghurst Graphite Limited est une entité nouvellement créée dans l'ile de Guernesey qui est reconnue comme étant un paradis fiscal.

Les actionnaires principaux de cette nouvelle entité ont grandement profité de la bulle spéculative entourant l'action de Nouveau Monde Graphite, tout en bénéficiant des avantages fiscaux que représente l'ile de Guernesey.

Le promoteur de la mine de graphite de Saint-Michel-des-Saints doit donc dorénavant être identifié comme « Nouveau Monde/Pallinghurst Graphite ».

Opération « d'écoblanchiment »

Le « greenwashing » ou l'écoblanchiment en français, est une technique de marketing ou de relations publiques très répandue dans le monde et le projet de mine à Saint-Michel ne fait pas exception. Elle consiste à se doter d'une image écoresponsable trompeuse. L'exemple parfait pourrait être une compagnie de pétrole qui investit dans une campagne de nettoyage des berges…

Dans ce cas-ci, le promoteur a annoncé qu'un sentier de vélo serait aménagé autour de la mine, ayant comme objectif d'attirer les touristes!!! Une autre preuve que le ridicule ne tue pas!

Est-ce que ce projet de mine va devenir réalité?

Évidemment, nous souhaitons que Saint-Michel-des-Saints demeure exempt de tous les enjeux, problématiques et risques qu'amènerait l'exploitation d'une mine de graphite à ciel ouvert. Objectivement, il est clair que la réalité économique prendra tôt ou tard le dessus et que les ambitions du promoteur devront être recadrées. Espérons juste qu'il ne sera pas déjà trop tard pour notre santé, notre eau, notre air, notre paysage, notre économie, notre vivre-ensemble…

En somme, les derniers développements entourant l'alliance entre Nouveau Monde Graphite et Pallinghurst Graphite, ne sont pas sans rappeler plusieurs exemples douloureux de notre passé colonial et des multiples erreurs commises dans notre histoire. Exemples flagrants dans ce cas-ci, lorsque l'on parle d'exploiter les territoires des Premières Nations ou de l'enrichissement d'une poignée, au détriment de nos territoires et ressources naturelles.

Comment pouvons-nous, en 2021, avec tout ce que nous savons, laisser les pans les moins glorieux de notre histoire se répéter?

La dévastation du territoire au site de la mine - Mai 2021

Qui peut encore prétendre que c'est du développement durable?

(crédit-photo: COPH – Coalition des opposants au projet minier en Haute-Matawinie)

Les réactions à la suite du décret d'autorisation du projet de mine: Extraits d'articles de journaux et de communiqués

Par Daniel Tokatéloff

- Radio-Canada – 11 février 2021 - Feu vert au projet de mine à Saint-Michel-des-Saints

Le projet minier Matawinie, piloté par l'entreprise Nouveau Monde Graphite, deviendra ainsi le plus grand projet du genre en Occident, avec une surface à ciel ouvert pouvant atteindre jusqu'à 2,7 kilomètres de long… Si cette annonce réjouit la direction de la Municipalité, certains opposants dénoncent la trop grande hâte avec laquelle le gouvernement Legault a rendu sa décision, avant d'avoir en main toutes les études environnementales pourtant demandées par le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) dans son rapport rendu en juin dernier. Ils craignent entre autres que les résidus acides résultant de l'extraction du minerai ne contaminent le site minier et ne se déversent dans ses zones de villégiature avoisinantes, dont le parc touristique du Mont-Tremblant et le parc régional du Lac Taureau…

Ugo Lapointe, qui dirige la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine, se dit à la fois déçu et étonné de la vitesse à laquelle le gouvernement a rendu sa décision. Il y a toujours des études manquantes sur les risques quant à la pollution de l'eau et à la gestion des déchets acides, dit-il. « On ne comprend pas, renchérit M. Lapointe. Avant la sortie du rapport, des groupes citoyens avaient pourtant rencontré le ministre Fitzgibbon [alors ministre responsable de la région de Lanaudière] qui avait promis que toutes les recommandations du BAPE allaient être respectées ».

Le tourisme en jeu – « Je ne peux pas croire qu'en 2021, on puisse penser qu'installer une mine comme celle-là dans un secteur qui a le plus grand potentiel de développement récréotouristique au nord de Montréal, ce soit une bonne idée » s'étonne Gilles Cartier, de l'Association pour la protection du Lac Taureau. « ***On vient de poser une bombe à retardement dans notre région. »,*** Gilles Cartier, Association pour la protection du Lac Taureau.

Pour sa part, le directeur général de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, Sébastien Gariépy, se réjouit de ce que le projet minier aille de l'avant. Il y voit, justement, une façon de diversifier l'économie de la région. « Le tourisme, c'est le moteur de notre économie, mais je suis content d'ajouter une nouvelle roue », dit-il, en vantant les retombées économiques du projet. S'il se dit lui aussi préoccupé par son impact environnemental, il certifie que tout est en place pour prévenir d'éventuels incidents. En ce qui a trait au tourisme, M. Gariépy soutient que le projet minier a le potentiel d'attirer encore plus de visiteurs dans sa région. ***« Je m'imagine tout à fait quelqu'un partir de Montréal pour venir voir nos paysages, s'arrêter au centre-ville pour prendre un café, et se dire: "Tiens, je vais aller voir la mine"», dit-il…***

- Journal de Montréal – 10 février 2021 - Feu vert pour une gigantesque mine de graphite
Le gouvernement a approuvé, mercredi, le projet de Nouveau Monde graphite visant à aménager la plus vaste mine de graphite de l'Occident à Saint-Michel-des-Saints, dans Lanaudière.

En catimini, le gouvernement Legault a indiqué dans la Gazette officielle qu'il approuve le décret permettant à la minière d'aller de l'avant avec son projet, qui produira à terme 100 000 tonnes de concentré de graphite par année.

La minière travaillera maintenant à obtenir les permis nécessaires à la construction de la mine, qui devrait se mettre en branle dès l'été prochain, en vue d'une pleine production commerciale en 2023…

Craintes - Cet avis ne parvient pas à rassurer une coalition de groupes réunis sous la bannière de l'organisme Pour que le Québec ait meilleure mine, qui dénonce le fait que Québec ait décidé de donner son feu vert même si certaines études d'impacts n'ont pas encore été déposées par l'entreprise.

« Après l'analyse du décret, nous constatons que Québec a décidé de fermer les yeux sur plusieurs études manquantes concernant les risques de pollution de l'eau, la gestion de déchets acides et à l'impact de cette mine dans ce milieu hautement valorisé pour le tourisme », s'est insurgé le porte-parole de la coalition, Ugo Lapointe, par communiqué.

« Cette décision est d'autant plus consternante que le ministre de l'Économie, M. [Pierre] Fitzgibbon, nous avait promis dans le blanc des yeux que Québec suivrait tous les avis du BAPE avant d'autoriser un tel projet », a renchéri May Dagher, du comité administratif de la Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie.

Les opposants craignent les impacts environnementaux et sur l'industrie touristique dans la région. La mine aura un impact certain sur le paysage puisque la fosse fera 2,7 kilomètres de long, ont-ils souligné.

- **Communiqué de Québec Meilleure Mine (QMM) – 10 février 2021**
QUÉBEC AUTORISE LA PLUS GRANDE MINE DE GRAPHITE DU CONTINENT, COLLÉE SUR LE PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT

Une coalition d'élus, de citoyens et d'organismes regroupés sous la bannière de « Pour que le Québec ait meilleure mine! » dénonce la décision de Québec d'autoriser une méga mine à ciel ouvert en zone touristique, collée sur le Parc national du Mont-Tremblant et le Parc régional du Lac Taureau. Ils réagissent au décret d'autorisation de la mine de Nouveau Monde Graphite publié ce matin par Québec.

« Après l'analyse du décret, nous constatons que Québec a décidé de fermer les yeux sur plusieurs études manquantes concernant les risques de pollution de l'eau, la gestion de déchets acides et à l'impact de cette mine dans ce milieu hautement valorisé pour le tourisme », affirme Ugo Lapointe, porte-parole de la coalition et coordonnateur à MiningWatch Canada.

Le projet vise l'excavation d'une fosse à ciel ouvert de près de 2.7 km de longueur et génèrera plus de 107 millions de tonnes de déchets miniers, dont des millions de tonnes de résidus acides qui devront être entreposés à perpétuité dans le bassin versant du Parc régional du Lac Taureau. Nouveau Monde Graphite vise notamment à fournir le marché des voitures électriques.

Avis non suivis, promesses du ministre Fitzgibbon brisées
Daniel Tokatéloff de l'Association de protection du Lac Taureau: « Québec n'a pas répondu aux avis du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) d'exiger toutes les études manquantes avant d'autoriser le projet. C'est extrêmement décevant et inquiétant pour la suite des choses. »

La coalition constate notamment que le décret ne fait aucune mention de l'absence d'acceptabilité sociale et de la division sociale localement, ni de l'opposition de la Nation Atikamekw de Manawan, qui revendique pourtant des droits ancestraux sur ce territoire. Le BAPE avait également recommandé à Québec d'agir sur ce front.

Le décret demande à la minière de déposer les études manquantes à une date ultérieure. Mme May Dagher de la Coalition des opposants à un projet minier en Haute Matawinie: « Cette décision est d'autant plus consternante que le ministre de l'économie, M. Fitzgibbon, nous avais promis dans le blanc des yeux que Québec suivrait tous les avis du BAPE avant d'autoriser un tel projet ».

Mégafosse, dynamitage, résidus acides: un précédent en zone touristique
« La décision de Québec d'autoriser une mine d'une telle envergure dans une zone touristique surprend des dizaines d'associations de lacs, de municipalités et de citoyens qui se mobilisent actuellement dans les régions des Laurentides, de Lanaudière et de l'Outaouais face à un boom [5] de projets miniers de graphite », affirme Louis St-Hilaire du Regroupement pour la protection des lacs de la Petite Nation.

- **Lettre ouverte – La Presse – 3 mars 2021**
UNE BOMBE À RETARDEMENT DANS UN PARADIS DE PLEIN AIR
En autorisant un mégaprojet de mine à ciel ouvert tout près du parc du Mont Tremblant, Québec ouvre grande la porte à l'exploitation minière dans le sud du Québec - LOUIS ST-HILAIRE ET BENOÎT LAUZON RESPECTIVEMENT PORTE-PAROLE DU REGROUPEMENT DE PROTECTION DES LACS DE LA PETITE-NATION ET PRÉFET DE LA MRC PAPINEAU

Peu de gens le savent, mais les territoires des Laurentides, de Lanaudière et de l'Outaouais renferment les principaux gisements de graphite au Canada. Le projet tout juste autorisé de mine à ciel ouvert de Nouveau Monde Graphite aura une empreinte considérable sur l'environnement. La compagnie prévoit une fosse de 2,7 km de longueur par 250 mètres de profondeur, ce qui en ferait la plus importante mine de graphite du continent. Et c'est sans compter les montagnes de résidus toxiques et les bassins de décantation.

L'empressement de Québec de donner son autorisation alors que de nombreuses demandes du BAPE n'ont pas reçu de réponses en dit long sur la priorité que le gouvernement accorde à son Plan de valorisation des minéraux critiques et stratégiques. Québec, déjà copropriétaire de Nemaska Lithium, peut maintenant remplir sa promesse d'approvisionnement à toute multinationale qui voudrait implanter ici une méga-usine de batteries de véhicules électriques (BVE)…

- Radio-Canada – 3 mars 2021 - Un projet minier divise la communauté de Saint-Michel-des-Saints - ***Une mine de graphite à ciel ouvert verra le jour à Saint-Michel-des-Saints, dans Lanaudière. Le projet, qui a obtenu le feu vert de Québec, doit générer d'importantes retombées économiques, mais il divise la communauté.***

Alors que les autorités municipales sont pour la mine, des citoyens craignent d'éventuelles répercussions sur l'environnement, notamment sur le lac Taureau. De son côté, le Conseil des Atikamekw de Manawan souhaite obtenir des dizaines de millions de dollars en redevances et des emplois garantis pour les membres de sa communauté. La minière Nouveau Monde Graphite rétorque qu'elle agira de façon exemplaire sur le plan environnemental et qu'elle souhaite s'entendre avec les autochtones de la région.

Son projet de mine, situé à cinq kilomètres au sud-ouest de Saint-Michel-des-Saints a été autorisé par un décret du gouvernement du Québec le mois dernier… L'autorisation de Québec permettra de lancer les travaux de construction de la mine, dont l'exploitation commerciale est prévue pour 2023. Le site minier, qui sera exploité pendant 26 ans, comprendra une fosse à ciel ouvert d'une longueur de 2,6 kilomètres, d'une largeur pouvant atteindre 380 mètres et d'une profondeur maximale de 235 mètres…

La gestion des déchets miniers inquiète - Si les autorités municipales voient d'un bon œil la construction de la mine, des groupes s'y opposent. Ils craignent notamment l'impact sur l'industrie touristique et l'environnement. C'est le cas de l'Association pour la protection du lac Taureau, qui est notamment formée de propriétaires de chalets de la région. Elle redoute que les déchets qui seront entreposés sur le site de la mine ne contaminent le plan d'eau, qui compte 240 km de berges et de nombreuses plages de sable fin.

« C'est extrêmement dangereux et c'est la première préoccupation que tout le monde doit avoir concernant la possibilité de l'écoulement de liquides acides dans la nappe phréatique, dans la rivière Matawin qui est un affluent important du lac Taureau », dit le président de l'association, Gilles Cartier.

La Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie (COPH) partage essentiellement les mêmes préoccupations. « C'est un projet qui va s'installer dans une zone habitée, fragile, sensible et réputée pour sa villégiature et son récréotourisme. Ce sont des valeurs sûres qui pourraient être menacées par ce projet », estime May Dagher, membre du comité administratif de la coalition.

Pour produire 100 000 tonnes de concentré de graphite par an, la minière devra extraire environ 20 fois plus de matière, puisque son gisement a une teneur en graphite d'un peu plus de 4 %.

Faut-il faire confiance à la co-disposition?
Nouveau Monde Graphite teste présentement sa méthode d'enfouissement dans des cellules de co-disposition expérimentales sur son site minier. Elle n'a pu être évaluée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui a déposé son rapport sur le projet en juin dernier.

L'absence des résultats des essais visant à valider le comportement des rejets miniers n'a pas permis de se forger une opinion éclairée sur la performance du concept de disposition retenu.
Extrait du rapport du BAPE sur le projet.

Le BAPE avait alors recommandé au ministère de l'Environnement d'attendre les résultats d'une étude hydrogéologique, visant à valider l'efficacité de la méthode employée par l'entreprise, avant d'autoriser le projet de mine pour s'assurer que la co-disposition n'a pas d'effets nocifs sur les eaux souterraines. Or le Conseil des ministres a donné son aval au projet avant d'avoir cette étude en main. Le décret publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 10 février dernier impose toutefois à la minière de fournir un rapport faisant état de la performance de sa méthode de co-disposition.

« Ils ont imaginé une façon de contenir les déchets qui n'a été éprouvée nulle part ». Gilles Cartier, président de l'Association pour la protection du lac Taureau. « Le promoteur dit que sa méthode a déjà été essayée ailleurs dans le Nord-du-Québec, dans des contrées très lointaines, mais le contexte n'est pas le même à Saint-Michel-des-Saints », renchérit May Dagher de la COPH…

Les Atikamekw veulent leur part du gâteau
Le projet de Nouveau Monde Graphite se trouve en territoire autochtone non cédé, mais la minière n'a pas encore conclu d'entente avec la communauté atikamekw de Manawan, située à 90 km au nord de Saint-Michel-des-Saints. « On n'est pas nécessairement opposés au projet, dit d'entrée de jeu le chef Paul-Émile Ottawa. Ça fait tellement longtemps que les Atikamekw ne retirent pratiquement rien en retombées économiques. » Le Conseil de bande souhaite obtenir des redevances de

250 millions de dollars de la part de l'entreprise. « On veut pouvoir compter sur des montants d'argent qui vont permettre l'émergence d'une économie atikamekw », dit le chef Ottawa. Il exige également que des emplois soient garantis à la mine pour les membres de sa communauté. « L'entreprise ne veut pas s'engager face aux Atikamekw », déplore-t-il, ajoutant que les négociations sont au point mort.

La minière affirme de son côté que les discussions se poursuivent dans le but de parvenir à une entente. « Ça m'attriste que nos négociations ne soient pas perçues de la même façon des deux côtés », dit Éric Desaulniers. « On veut continuer d'intégrer les Atikamekw dans notre projet. Il y a des offres substantielles qui sont sur la table », affirme-t-il. Le Conseil de bande n'exclut pas de recourir aux tribunaux s'il n'obtient pas satisfaction.

- Radio-Canada – 5 mars 2021- L'autorisation du projet minier de Saint-Michel-des-Saints critiquée par les libéraux

Le projet de mine de graphite qui verra le jour à Saint-Michel-des-Saints continue de faire des vagues.

C'est maintenant au tour de l'opposition libérale de décrier la rapidité avec laquelle le gouvernement a donné son aval au projet. Les travaux de construction de la mine ont été autorisés par décret par Québec en février dernier, même si le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) avait recommandé au ministère de l'Environnement d'attendre pour cela les résultats d'une étude hydrogéologique visant à valider l'efficacité de la méthode employée par l'entreprise pour traiter ses déchets miniers acides.

Plusieurs citoyens ont averti des dangers que fait peser le projet sur l'environnement. Ils craignent entre autres que les résidus acides résultant de l'extraction du minerai ne contaminent le site minier et ne se déversent dans ses zones de villégiature avoisinantes, dont le parc touristique du Mont-Tremblant et le parc régional du Lac Taureau.

Le Parti libéral fait maintenant siennes ces inquiétudes. « Le ministre de l'Environnement, Benoit Charrette, a donné son aval au projet, en sachant que des analyses sont incomplètes et parfois totalement absentes. C'est un gros risque à prendre considérant les impacts environnementaux possibles pour le lac Taureau. En agissant ainsi et en faisant fi des recommandations du BAPE, le gouvernement caquiste manque à son devoir de préservation et de protection de nos joyaux naturels », dénonce-t-il dans un communiqué vendredi…

- **Déclaration de l'Aile parlementaire du Parti libéral du Québec** -Mars 05, 2021 - **Projet minier de nouveau monde graphite: la CAQ refuse d'écouter les recommandations du BAPE** -
Le projet minier du Nouveau Monde Graphite à Saint-Michel-des-Saints divise la région et suscite beaucoup d'inquiétudes, notamment concernant les risques liés à la gestion des rejets miniers et à la protection de l'eau. En effet, la protection du lac Taureau pourrait être compromise. L'Opposition officielle dénonce la façon dont le gouvernement caquiste a géré ce dossier.

D'une part, nous avons appris qu'une nouvelle méthode d'enfouissement des déchets miniers acides était testée par Nouveau Monde Graphite et que le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) avait recommandé au ministère de l'Environnement d'attendre les résultats de nombreuses études et analyses hydrogéologiques, afin d'évaluer adéquatement les risques pour la rivière Matawin et le lac Taureau. Malgré cette mise en garde majeure du BAPE, la CAQ a donné son aval au projet en catimini par décret le 10 février dernier.

Le projet minier Matawinie se trouve en territoire ancestral Atikamekw. En autorisant ce chantier, le gouvernement de la CAQ n'a pas pris le temps d'en arriver à un consensus avec le Conseil des Ati-

kamekws de Manawan. Le gouvernement de la CAQ n'a pas fait ses devoirs d'acceptabilité sociale. ***C'est un travail bâclé et précipité***.

« Plusieurs citoyens et citoyennes sont inquiets quant aux impacts environnementaux néfastes de ce projet. Le BAPE n'a pas donné son autorisation au projet et a demandé au gouvernement d'être prudent et d'attendre certaines études ainsi que des analyses probantes permettant de valider certaines informations avant que ne soit autorisé ce projet. Malgré cette recommandation importante, le ministre de l'Environnement, Benoit Charrette, a donné son aval au projet, en sachant que des analyses sont incomplètes et parfois totalement absentes…

En agissant ainsi et en faisant fi des recommandations du BAPE, le gouvernement caquiste manque à son devoir de préservation et de protection de nos joyaux naturels. » Isabelle Melançon, députée de Verdun et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'Environnement. « La communauté Atikamekw doit être consultée et considérée comme un partenaire pour un projet qui doit se développer sur son territoire. C'est la moindre des choses. Le ministre des Affaires autochtones, Ian Lafrenière, aurait dû s'en assurer avant de donner son aval au projet. Maintenant, il doit poursuivre les discussions avec eux et s'assurer, si le projet voit bel et bien le jour, que des emplois seront garantis aux membres de la communauté. » Gregory Kelley, député de Jacques-Cartier et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'Affaires autochtones…

- **Communiqué de presse – 12 février 2021 – Conseil des Atikamekw de Manawan**
LES ATIKAMEKW DE MANAWAN DÉNONCENT FERMEMENT LE DÉCRET GOUVERNEMENTAL OCTROYÉ À NOUVEAU MONDE GRAPHITE POUR UNE MINE À CIEL OUVERT SUR NOTRE TERRITOIRE ANCESTRAL.

Manawan, le 12 février 2021 – Le Conseil des Atikamekw de Manawan dénonce fermement l'octroi du décret gouvernemental donné à Nouveau Monde Graphite pour une mine à ciel ouvert, alors qu'il y a toujours absence d'acceptabilité sociale au sein de la communauté. L'annonce de l'octroi du décret est un pas en arrière dans la réconciliation. En novembre 2020, le Conseil des Atikamekw de Manawan avait déposé un rapport de consultation au gouvernement du Québec évaluant la position des membres de la communauté au projet minier Matawinie concluant qu'il n'y avait aucune acceptabilité sociale sans le consentement préalable, libre et éclairer pour aller de l'avant avec un tel projet minier. Les négociations avec Nouveau Monde Graphite sont interrompues depuis.

« Les membres de la communauté de Manawan se sont exprimés en défaveur au projet minier Matawinie, donc aucune acceptabilité sociale. Nous sommes consternés de la décision du gouvernement du Québec concernant l'octroi d'un décret à Nouveau Monde Graphite sans reconnaître la position des Atikamekw au projet minier. Ce projet de mine à ciel ouvert n'est pas un projet vert pour nous. Il vient limiter l'exercice de nos activités traditionnelles et nous déposséder de notre territoire ancestral », déclare Paul-Émile Ottawa, Chef du Conseil des Atikamekw de Manawan.

- Communiqué de presse – 1er mars 2021- Ekoni Aci! Ça suffit!
Aujourd'hui, blocage de la route entre «Saint-Michel» et Manawan par les défenseurs de la terre Atikamekw et Innu.es.

Les défenseurs.es de la terre atikamekw et Innu.es accompagné.es d'allié.es allochtones bloquerons dès 13h00 aujourd'hui le chemin qui traverse le Nitaskinan, entre «Saint-Michel» et Manawan afin de s'opposer à l'extractivisme.

Au 16e kilomètre sur la route QC-131 N, des militant.es Atikamekw, Innu.es et allochtones sont présent.es depuis vendredi afin de sensibiliser et mobiliser la population. On parle ici, entre autres, des coupes à blanc qui saccagent le territoire depuis des années, mais aussi de la mine de graphite qui

s'installe présentement à quelques kilomètres de là et qui aura de grands impacts sur la nature et la qualité de vie des prochaines générations.

Au bord du chemin, on peut apercevoir deux grandes affiches qui réclament un moratoire de 5 ans sur l'extractivisme. Des encarts ont été distribués durant toute la fin de semaine aux voitures qui passaient sur le chemin, afin de sensibiliser la population aux enjeux de destructions de la nature, entre autres, le saccage des forêts et de la faune sur le Nitaskinan. Aujourd'hui, en ce lundi 1er mars 2021, les militant.es seront présent.es dès 10h00 et bloquerons complètement la circulation à partir de 13h00.

Un militant atikamekw sur place aujourd'hui mentionne que « Depuis plusieurs années, les forêts du Nitaskinan sont saccagées par les machines destructrices des compagnies forestières, cela crée des inondations et des pertes d'habitats pour la faune! Maintenant, les ours et les orignaux sont de moins en moins nombreux sur le territoire et ils risquent éventuellement de disparaître. » Un autre ajoute que « Le bouleau blanc, essentiel à la culture atikamekw, est aussi en danger. »

Le groupe qui se mobilise aujourd'hui souhaite rappeler que ni le gouvernement colonial ni le conseil de bande n'ont de légitimité sur ces territoires non cédés. Souvent, ces deux gouvernements préfèrent s'entendre ensemble pour le saccager au profit de quelques-uns plutôt que pour d'en prendre soin pour les sept prochaines générations.

Une personne sur place mentionne que « l'action réalisée cette fin de semaine n'est qu'un début. D'autres suivront, car Ekoni Aci! C'est assez! On doit laisser la nature reprendre ses forces et c'est pourquoi nous demandons un moratoire de cinq ans sur tous les projets d'extractions sur le Nitaskinan ».

- Radio-Canada – 16 février 2021 - Projet minier Matawinie: « un pas en arrière dans la réconciliation », dit Manawan.

Le Conseil des Atikamekw de Manawan déplore que l'avis des membres de la communauté passe « en deuxième », voire « en troisième » dans le dossier de la mine de Nouveau Monde Graphite.

Le Conseil des Atikamekw de Manawan (CDAM) le répète depuis plusieurs mois: la mine à ciel ouvert de Nouveau Monde Graphite, à Saint-Michel-des-Saints, est loin de faire l'unanimité au sein de la communauté. Et même si Québec en est bien conscient, il a tout de même donné son aval au projet Matawinie, dénonce-t-il. La nouvelle est venue sans que la communauté en soit avertie, raconte Sipi Flamand, vice-chef de Manawan.

Le gouvernement Legault a annoncé dans les pages de la *Gazette officielle*, publiée le 10 février, qu'une autorisation avait été délivrée, en date du 20 janvier 2021, à Nouveau Monde Graphite afin qu'elle puisse aller de l'avant avec son projet de mine à ciel ouvert.

Avec l'annonce de ce décret gouvernemental, la compagnie compte démarrer ses activités de construction au troisième trimestre de 2021, même si des études d'impact environnemental sont toujours en cours. Et ce, malgré le manque d'acceptabilité sociale, rappelle le Conseil des Atikamekw de Manawan.

L'immense chantier du projet Matawinie – le plus grand projet minier de graphite en Amérique du Nord et en Europe, selon Nouveau Monde Graphite – se trouve pourtant sur le Nitaskinan, le territoire ancestral qui fait l'objet de revendications de la part des Atikamekw auprès des gouvernements fédéral et provincial depuis des décennies.

Non seulement ce projet de mine à ciel ouvert n'est pas un projet vert pour nous, dénonce le chef du CDAM, Paul-Émile Ottawa, mais il vient aussi limiter nos activités traditionnelles et nous déposséder

de notre territoire ancestral. Aux yeux des Atikamekw de Manawan, la décision unilatérale de Québec est un pas en arrière dans la réconciliation.

Nous sommes consternés de la décision du gouvernement du Québec concernant l'octroi d'un décret à Nouveau Monde Graphite sans reconnaître la position des Atikamekw au projet minier.

Extrait du communiqué du CDAM

Manifestement, notre avis passe en deuxième, voire en troisième, résume Sipi Flamand.

Le CDAM avait pourtant fait parvenir au ministère de l'Environnement et des Changements climatiques un rapport permettant de prendre le pouls de la communauté. Depuis le 18 novembre, le gouvernement Legault est bien au fait des préoccupations des membres de Manawan.

Nouveau Monde Graphite, dont le chantier est situé à 86 km de la communauté, s'est fait reprocher de ne pas prendre suffisamment de précautions pour préserver la qualité de l'eau et s'assurer de la bonne gestion des déchets acides.

À la fin juin 2020, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) avait pour sa part demandé que huit nouvelles études soient menées. Il avait souligné par le fait même l'existence d'enjeux d'acceptabilité sociale encore importants.

La société, qui met de l'avant que son projet représentera la première mine à ciel ouvert entièrement électrique au monde, assure que les études environnementales ont été approfondies à la suite des demandes du BAPE.

Les gens de Manawan sont malgré tout préoccupés et ils ne se sentent pas bien renseignés quant à l'impact environnemental qu'aura le projet minier, explique M. Flamand.

Depuis la déposition du rapport de consultation du CDAM, il n'y a pas eu de développement; les inquiétudes demeurent les mêmes, poursuit le vice-chef.

Et depuis des mois, les relations entre la communauté atikamekw de Lanaudière et Nouveau Monde Graphite sont au point mort. On n'a pas eu de rencontre, rien du tout, soutient Sipi Flamand.

La société affirme de son côté avoir investi du temps et des efforts pour [...] collaborer activement avec la communauté locale de Saint-Michel-des-Saints pour assurer l'acceptabilité sociale du projet ainsi qu'avec la Première Nation Atikamekw.

Une impasse

Pour le grand chef du Conseil de la Nation Atikamekw, Constant Awashish, le cas de la mine de Nouveau Monde Graphite témoigne du « manque de considération » qu'a le gouvernement du Québec à l'égard des Premières Nations.

La moindre des choses serait de se comporter de façon honorable en s'assurant que les Premières Nations sont bien prises en compte, quand vient le temps de les écouter et d'entendre leurs préoccupations, et qu'elles puissent tirer parti des projets qui touchent directement leur territoire, souligne-t-il. Constant Awashish avance l'argument de la reconnaissance des droits inhérents des peuples autochtones sur leur territoire – que Québec ignore à nouveau dans ce dossier, selon lui.

En ne respectant pas les volontés de la communauté, décrit-il, Québec envoie un mauvais message au reste de la population. Tandis que l'épouvantail des revendications des Premières Nations est brandi, les questions de fond, elles, ne sont pas abordées, déplore-t-il.

On n'a jamais été contre le développement, mais je ne pense pas que ce soit bénéfique et un bon message à lancer à la jeunesse atikamekw de ne pas se tenir debout quand il est question de nos droits inhérents. Constant Awashish, grand chef du Conseil de la Nation Atikamewk…

- **Radio-Canada – 6 mars 2021- Des militants autochtones bloquent une route pour s'opposer à un projet minier**

Lundi, un groupe d'opposants à un projet minier et à des coupes forestières a bloqué brièvement la route entre Saint-Michel-des-Saints et Manawan, dans Lanaudière. Ils dénoncent plus spécifiquement la création d'une mine de graphite qui a reçu l'aval du gouvernement du Québec au début du mois de février. C'est le groupe Mobilisation Matawinie Ekoni Aci qui est à l'origine de ce barrage. Dans un communiqué de presse, le groupe indique vouloir « sensibiliser et mobiliser la population » vis-à-vis des « coupes à blanc qui saccagent le territoire depuis des années, mais aussi de la mine de graphite qui s'installe présentement à quelques kilomètres de là ».

- **Journal L'Action de Joliette – 16 juin 2021- Les opposants au projet minier rejettent la décision du ministère de l'environnement**

Depuis sa création en 2016, **la Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie (COPH)** se dresse contre la mine que la compagnie Nouveau Monde Graphite (NMG) désire creuser à Saint-Michel-des-Saints. Alors que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a donné son accord à ce projet, la Coalition continue de demander l'aide de la population pour les encourager financièrement durant leur lutte contre cette mine à ciel ouvert qui serait la plus grande sur le continent…

Le Bureau d'audiences publiques pour l'Environnement (BAPE) a étudié le projet de NMG et a émis un rapport. Dans celui-ci, il a donné une quinzaine de recommandations, principalement en lien avec des études qui doivent être faites par la compagnie. Selon May Dagher, porte-parole de la COPH, huit d'entre elles sont « cruciales ». « En février 2021, le gouvernement a émis en catimini le décret d'autorisation sans avoir reçu toutes les études cruciales demandées par le BAPE. », souligne-t-elle.

Danger pour le tourisme

Les membres de la Coalition craignent que la pollution sonore dûe au dynamitage et aux déplacements des véhicules ainsi que la production de déchets miniers entraînent l'augmentation de gaz à effet de serre et nuisent aux attraits naturels et touristiques de Saint-Michel-des Saints. « On s'oppose à ce projet qui, pour nous, n'a pas lieu d'être dans un milieu sensible, un milieu de villégiature. », indique May Dagher.

La porte-parole souligne que malgré les demandes envoyées à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, aucun comité d'experts indépendants n'a été formé pour suivre les études de NMG recommandées dans le rapport du BAPE. En outre, aucune rencontre n'a été créée pour informer les citoyens du projet.

Le groupe d'opposants s'inquiète de l'un des constats du rapport du BAPE qui fait mention de « risques financiers à l'investissement » et d'approvisionnement en lien avec le graphite. « On ne nous donne pas l'impression d'avoir en priorité la protection de l'environnement. On a plutôt l'impression que l'économie, c'est le moteur premier, quitte à ce que l'environnement ne soit pas protégé adéquatement. », se soucie May Dagher.

Pour l'instant, Nouveau Monde Graphite a débuté la déforestation du futur site de la mine et travaille sur l'usine de transformation du graphite située à Bécancour. La Coalition, quant à elle, tente de convaincre le ministère de l'Environnement et de la Lutte pour les changements climatiques de faire « marche arrière » et de « faire ses devoirs ». Elle espère que le décret d'acceptation du projet sera annulé et que le Ministère imposera à NMG de faire les études recommandées tout en rendant les résultats publics.

- Interventions de députés à l'Assemblée Nationale du Québec

Au cours des semaines suivant le décret d'approbation du projet, plusieurs députés de différents partis d'opposition ont interpellé les ministres de l'économie Fitzgibbon et de l'environnement Charrette. Ils ont vertement critiqué cette décision d'accorder un décret avant que les conditions demandées par le BAPE ne soient respectées. Des critiques virulentes furent aussi formulées envers le ministre Fitzgibbon pour avoir accepté de s'allier dans ce dossier avec la société anglaise Pallinghurst issue de paradis fiscaux. Ces députés furent notamment: Vincent Marrissal et Ruba Gazal (QS), Moncef Deraji, Isabelle Mélançon et Gregory Kelly (PLQ).

Batteries de 2e et 3e générations sans graphite

Par Daniel Tokatéloff, Michel Picard

À travers le monde, des centaines de millions sont dépensées pour développer les prochaines générations de batteries pour véhicules électriques (VE) puisqu'il est bien connu que l'électrification des transports ne sera un succès que si de nouvelles technologies de batteries viennent à remplacer les batteries Lithium-Ion-Graphite de 1ère génération. En effet, ces batteries présentent des défauts majeurs qui nuisent à l'adoption des VE par le grand public: autonomie limitée, temps de recharge très longs, poids élevés, prix élevés, risques d'incendie.

En conséquence, **le domaine des batteries pour véhicules électriques est en pleine ébullition à travers le monde!**

A- Première évolution de la technologie Li-Ion-Graphite: le graphite synthétique

Les fabricants de batteries et les constructeurs automobiles, qui utilisent la seule technologie disponible commercialement à l'heure actuelle, soit les batteries de 1re génération Li-Ion-Graphite, se tournent de plus en plus vers l'utilisation de graphite synthétique pour les anodes. En effet, le graphite synthétique présente des qualités éprouvées et fiables, ce qui compense largement son prix plus élevé que le graphite naturel.

Cette tendance se traduit par une hausse importante des commandes chez les fabricants de graphite synthétique (SRG par exemple). D'ailleurs la société Tesla, chef de file dans la fabrication de VE, utilise uniquement du graphite synthétique pour les anodes de ses batteries actuelles, en attendant de les remplacer par du silicium (voir ci-dessous).

B- Seconde évolution (ou révolution!) de la technologie: le graphite remplacé par du silicium

En effet, la fabrication commerciale se met en place pour des batteries Lithium-Ion de **2e génération** dans lesquelles les anodes en graphite sont remplacées par des anodes **partiellement ou entièrement en silicium** (en anglais, « silicon »). Voici les récentes annonces à ce sujet:

- **"Battery makers expand silicon anode production":** article par Argus Media du 29 janvier 2021, citant les fabricants californiens « Enovix » et « Sila Nanotechnologies », les fabricants chinois « Gotion High-Tech » et « Carbon Graphite Group » et le fabricant israelien « Store-Dot », qui **tous remplacent le graphite par du silicium**. La production commerciale de ces batteries au silicium est attendue dans un **horizon de 1 à 5 ans (entre 2022 et 2025).**
- **Tesla Battery Day** (22 septembre 2020): la nouvelle batterie « 4680 » annoncée par Tesla comportera des **anodes partiellement ou 100% en silicium**. Et Tesla a récemment annoncé que la production commerciale de cette batterie **commencera en 2021**!
- Et à Montréal même**, la société HPQ-Silicon** se positionne comme un des chefs de file dans la production de silicium destiné aux anodes de batteries.

On peut donc considérer que ces batteries à anodes renforcées de silicium ou à 100% en silicium sont les **prochaines batteries de 2e génération, comportant peu de graphite ou même zéro graphite.**

C- Troisième évolution: les batteries « Solid State »

- Par ailleurs, en parallèle au développement des batteries de 2e génération Li-Ion au silicium, on assiste au développement d'une autre technologie, **les batteries « Solid State » qui constitueront la 3e génération**, attendue **sur un horizon de 2 à 10 ans**.

- Fait important: dans toutes les technologies « Solid State » en cours de développement, **le graphite des anodes est remplacé** par d'autres matériaux offrant de plus grandes capacités de stockage: anodes métalliques en composites de lithium, ou en nano-sels de titane avec lithium ou niobium, ou anodes 100% en silicium.

- Tous les grands fabricants d'automobiles investissent des sommes énormes ou sont associés à des sociétés d'innovation en batteries « Solid State », par exemple: Ford, BMW et Hyundai associés avec Solid Power (USA), Volkswagen avec QuantumScape (USA), NIO Motors avec Solid State Lion (Chine), GM avec LG Chem (Corée), alors que CATL (Chine), Toyota et Toshiba (Japon) développent leurs propres batteries « Solid State ».

- En Europe aussi la technologie progresse avec le projet allemand Astrabat, alors que le projet européen surnommé « Airbus des batteries » se développe en plusieurs « Gigafactories » distinctes (chaque constructeur automobile ayant choisi de construire sa propre usine de batteries), mais toutes axées sur des batteries de nouvelles générations, « Solid State » ou autres.

- Et au Québec même, le Centre d'Excellence d'Hydro-Québec travaille depuis plusieurs années sur une batterie « tout solide », et la société française Bolloré fabrique déjà, dans son usine de Boucherville au Québec, des batteries « solides » pour le marché des autobus.

D- Une confirmation d'un expert

Dans un tout récent article de l'agence Bloomberg (9 août 2021), l'expert en batteries Venkat Viswanathan de l'université Carnegie Mellon a répondu ainsi à la question « Quels changements allons-nous voir dans la technologie des batteries au cours des prochaines années? »:

Sa réponse: « *Dans cinq ans, il y aura des modifications aux anodes afin d'ajouter plus de silicium qu'actuellement et pour utiliser du lithium métallique. Sur un horizon de 10 ans, toute l'action sera sur les cathodes qui seront couplées au lithium métallique. Le métal lithium est le bout du chemin pour une anode – vous ne pouvez pas avoir mieux que ça...* »

E- Et la concurrence de l'hydrogène

En parallèle à ces développements technologiques sur les batteries, il est de plus en plus reconnu que les piles à combustibles (« Fuel Cells ») utilisant l'hydrogène seront le complément aux VE à batteries puisque le transport lourd (camions et autobus) se révèle la meilleure application de cette technologie. Cela veut dire que le marché des batteries subira la concurrence très forte des piles à hydrogène pour la majorité des transports lourds.

Or la technologie des piles à hydrogène n'utilise que très peu de graphite, sous forme de fin revêtement de carbone des plaques d'électrolyse. Sachant de plus que ce carbone peut aussi être constitué de graphite synthétique, c'est donc une autre concurrence très défavorable au marché du graphite naturel.

F- Impact sur le projet de mine de graphite à St Michel-des-Saints

Alors que plus qu'une année complète s'est écoulée depuis les audiences publiques du BAPE sur le projet de Nouveau Monde/Pallinghurst Graphite, l'avenir commercial de ce projet apparait de plus en plus chancelant puisque la fabrication des anodes des batteries pour VE constitue l'essentiel du marché du graphite qui serait produit par cette mine.

En effet, tel que résumé ci-dessus, **les batteries conventionnelles de 1re génération Li-Ion-Graphite vont devenir dépassées dans un horizon de 5 à 10 ans.** Et il faut remarquer que les batteries de nouvelles générations, dans leur totalité, vont prioriser d'autres matériaux à la place du graphite pour leurs anodes, et on parle ici sur des horizons de 1 à 5 ans pour les batteries au silicium, et de 2 à 10 ans pour les batteries « Solid State ».

Et en confirmation de cette situation critique pour le promoteur, on peut remarquer les faits suivants:

1- malgré ses efforts de marketing depuis 5 ans, **aucun contrat de vente ferme** n'a pu être obtenu sur aucun des futurs produits de la mine (ni pour son concentré de graphite, ni pour son graphite sphéronisé et enrobé);

2- le promoteur fait maintenant beaucoup d'efforts désespérés pour rajouter du silicium à son graphite afin d'en améliorer les propriétés, ce qui diminue d'autant les besoins en graphite. Va-t-il réaliser un jour que**, moins il y a de graphite, meilleure est la batterie!?**

3- Va-t-on avoir la réponse à la question posée récemment par un analyste (réf. PV Magazine- 25 sept. 2020): **« Goodbye, graphite »?**

Des questions sur la viabilité économique du projet de mine

Par Daniel Tokatéloff

A- Quelques rappels

- Le projet de mine proposé par le promoteur Nouveau Monde/Pallinghurst Graphite a été initialement défini en détail dans son Étude de faisabilité, effectuée durant l'année 2018 et rendue publique en décembre 2018. Cette étude figurait aussi dans le rapport d'Études d'impact environnementales et sociales (« EIES ») soumis au BAPE en janvier 2020 (Annexe 2.1 de l'étude).

- Le promoteur se réfère encore aujourd'hui en 2021 à cette étude, soit 3 ans après sa réalisation, alors que **tous les paramètres principaux de cette étude ont changé de façon importante et tous dans un sens défavorable au projet**. Aucune mise à jour n'a été effectuée par le promoteur et cette étude est donc complètement dépassée et inexacte.

- Rappelons que la viabilité économique de ce projet a déjà été largement critiquée lors des audiences du BAPE et plusieurs mémoires déposés en font la preuve (mémoires DC5 – par J. Kuipers consultant, DM96 – par Québec Meilleure Mine, DM25 – par D. Tokatéloff, disponibles sur le site du BAPE et sur le site web de l'APLT à www.aplt.org, section Le BAPE).

B- Revue des paramètres économiques principaux du projet

En utilisant les données de l'Étude de faisabilité du promoteur, on peut évaluer les impacts que l'évolution des paramètres principaux auront sur la rentabilité du projet de mine, et donc sur sa viabilité économique, en utilisant les courbes de sensibilité figurant aux pages 314 à 316.

- **Paramètre 1 – Coûts initiaux en capital (ou « CAPEX »)**

Déjà les coûts estimés en 2018 étaient insuffisants puisque selon l'expérience constatée sur les projets miniers**, ces coûts sont toujours sous-estimés,** et selon des exemples récents (Némaska Lithium, Mason Graphite) et les statistiques, **on pouvait s'attendre à un dépassement de coûts minimum de + 30 %,** ceci avant les bouleversements provoqués par la pandémie**.**

En effet, les retombées de la pandémie que le monde entier a subie ont provoqué une envolée des coûts des matériaux (bois, acier, béton), ce qui va provoquer une augmentation majeure du CAPEX pour ce projet. On peut facilement prédire que **ces coûts seront de 40 % à 50 % supérieurs aux estimations de 2018.**

En utilisant la courbe de sensibilité du promoteur aux coûts CAPEX, **on peut prévoir qu'une telle augmentation de ce 1er paramètre va faire chuter le TRI (Taux de rendement interne, ou IRR en anglais) de façon très importante, diminuant ainsi notablement la rentabilité du projet.**

- Paramètre 2 – Coûts d'exploitation

La situation de rareté de la main d'œuvre va provoquer une augmentation notable des coûts d'exploitation. Et en particulier, dans la région de Lanaudière Nord et à St Michel-des-Saints, cette rareté se fait sentir puisque le manque de main d'œuvre est criant. D'ailleurs, la présence de la nouvelle usine de granules de bois La Granaudière a aggravé cette situation.

La conséquence étant que ce projet de mine devra **importer des travailleurs de l'extérieur de la région,** avec les coûts d'allocations de déplacement et de construction de logements que cela va entrainer.

- La courbe de sensibilité du promoteur fait aussi apparaitre **une chute importante du TRI à cause de cette augmentation des coûts d'exploitation.**

- Paramètre 3 - Les revenus

Dans l'étude de faisabilité de 2018, un défaut majeur apparaissait puisque le promoteur essayait de gonfler ses chiffres de revenus en se basant uniquement sur le prix de vente du graphite, et en négligeant tout simplement le volume de vente, comme si la vente de ses 100 000 tonnes de concentré de graphite était assurée à 100 % pendant 26 ans!

Or nous sommes rendus à l'été 2021 et que constate-t-on?

a) Pour les volumes de vente

1- **Le promoteur n'a toujours aucun contrat de vente pour sa production de concentré de graphite** (malgré tous ses efforts depuis 5 ans et alors qu'il proclame que son usine de démonstration allait lui permettre de prouver la valeur de son produit et de signer des contrats);

2- Tel que détaillé dans un autre article de ce bulletin**, le marché pour le graphite naturel va se rétrécir sur les 5-10 années à venir,** à cause de la concurrence du graphite synthétique, de l'avènement des batteries de nouvelles générations sans graphite, et sans oublier la concurrence des multiples mines de graphite qui se sont développées à travers le monde.

b) Pour les prix de vente

- Dans son étude de faisabilité de 2018, le promoteur espérait un **prix de vente de son concentré de graphite à 1730 USD pendant 25 ans** pour rendre son projet rentable.
- Où en est-on en cet été 2021? Les prix du marché oscillent **entre 450 et 750 USD pour le graphite naturel**, ceci à cause de la faible demande actuelle et à venir, de la concurrence féroce des autres mines de graphite (aussi bien en Chine que dans le reste du monde, et par exemple à cause de la gigantesque mine de Syrah Resources au Mozambique qui fabrique aussi déjà des anodes, en Louisiane pour le marché américain). **Ces prix de vente sont donc 3 à 4 fois inférieurs aux prévisions du promoteur, et les tendances du marché ne sont pas à la hausse,** malgré les simili-prévisions super optimistes de l'agence minière Benchmark Minerals.
- Cela signifie que les revenus espérés par le promoteur étaient grossièrement surestimés. La rentabilité du projet apparait donc illusoire.

c) Conclusion: Impacts sur la rentabilité de la mine

- Sans assurance de vente de sa production complète et en face de la réalité des prix de vente du graphite actuels et prévisibles pour les années à venir, on peut considérer que **ce projet de mine a un avenir extrêmement douteux.**
- C'était déjà la conclusion de l'étude menée en 2019 par le consultant américain J. Kuipers & Associates qui annonçait **ce projet comme « hautement spéculatif »**.

- Paramètre 4 – Le taux de change CAD/USD

Ici encore, l'étude de faisabilité de 2018 avait choisi un taux de change très favorable de **0.76 CAD/USD,** ce qui gonflait les revenus en CAD. Mais la réalité a changé depuis l'été 2018: en 2021, ce taux a **oscillé entre 0,80 et même 0,83**. La courbe de sensibilité montre que ce paramètre est important puisqu'il aura un effet majeur en face de la concurrence, ainsi que sur les revenus en CAD de la mine qui seront plus faibles que prévu.

C- Évaluation par « Seeking Alpha »

La viabilité économique douteuse de ce projet a encore été confirmée récemment sur le site de conseils en investissements **« Seeking Alpha »** lorsqu'un analyste a considéré ce projet comme étant **« grossièrement sur-évalué »,** « qu'il mettait sérieusement en doute les aspects financiers du projet », « qu'avec des prix du concentré de graphite bien inférieurs à 1,500 $ par tonne, Matawinie présente une Valeur Actuelle Nette (VAN = NPV) négative », **« que Matawinie est proche d'être sans valeur (worthless) »** et que « ce sont des actions à vendre » (voir « Seeking Alpha », édition du 24 mars 2021, aussi disponible sur le site web de l'APLT).

De plus, un des commentateurs sur « Seeking Alpha » a rajouté que grâce à sa haute volatilité, le titre de NMG se prêtait bien à la spéculation. C'est toute une référence!!

D- Conséquence: Pour sauver son projet de mine, le promoteur lance un second projet, une usine de fabrication d'anodes

- Tel que mentionné plus haut, c'est pour pallier à son problème majeur d'absence de clients pour sa production de graphite naturel que **ce promoteur essaie de créer son propre client** en lançant maintenant un second projet à Bécancour qui fabriquerait des anodes en graphite. **Il veut se vendre sa production de graphite à lui-même!**

- Dans ces projets risqués et spéculatifs, il est supporté par le gouvernement actuel (via Investissement Québec) qui rêve d'implanter une chaine de production de batteries au Québec, ce qui serait son projet-phare pour la postérité.

- Mais voici maintenant deux projets majeurs interdépendants l'un de l'autre: l'expérience des affaires a montré que la plupart du temps, cela mène à **une plus grosse faillite! Plus le château de cartes est grand et plus il fait de bruit en s'écroulant!**

- Notons en passant qu'au début de sa propagande en 2016, et afin d'appâter les citoyens de St Michel-des-Saints, ce promoteur avait fait miroiter que son usine de seconde transformation pourrait être construite à St Michel, ce que le conseil municipal avait encore gobé tout rond!

- De plus, quand on apprend **qu'aucune étude de faisabilité n'a été effectuée pour ce second projet d'usine à Bécancour** et qu'une telle étude vient juste de démarrer et ne sera complétée qu'en 2022, on peut se demander comment les banques et autres organismes de financement pourront prêter des centaines de millions pour réaliser ces deux projets à haut risque.

- Mais ce promoteur fait sûrement le pari qu'en cas de déboires financiers, Investissement Québec viendra encore à sa rescousse (avec des millions de fonds publics) afin de sauver ses millions déjà investis dans ce projet et pour éviter d'être encore impliqué dans **un autre éléphant blanc au Québec.**

Illustration de la bulle spéculative sur le graphite du printemps 2021

Par Louis St-Hilaire (collaboration spéciale),
Porte-parole du Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN)

Depuis les dernières années, on assiste à une éclosion de projets de mines de graphite à travers le Québec, et aussi bien sur la Côte Nord (région de Manicouagan) que dans des régions de la ceinture sud du Québec dans des régions habitées et souvent touristiques. Tous ces projets concurrents constituent une véritable « Ruée vers le graphite » provoquée par le marché émergent des batteries pour véhicules électriques (VE). Et depuis l'automne dernier, les annonces des divers gouvernements en faveur des VE ont provoqué une véritable bulle spéculative au bénéfice de ces projets.

Afin d'illustrer cette bulle spéculative, il est donc très intéressant de faire une comparaison du comportement des titres du Québec reliés au graphite depuis 1 an. Voir ci-dessous un graphique montrant l'évolution des titres suivants depuis 1 an:

Gris: Nouveau Monde Graphite NOU (projet Matawinie à St Michel-des-Saints)
Bleu: Lomiko Metals LMR (projet La Loutre près de Duhamel)
Mauve: Focus Graphite FMS (projet du lac Knife, Manicouagan)
Orange: Mason Graphite LLG (projet du lac Guéret, Manicouagan)
Vert: Canada Carbon CCB (projet de Grenville-sur-la-Rouge)

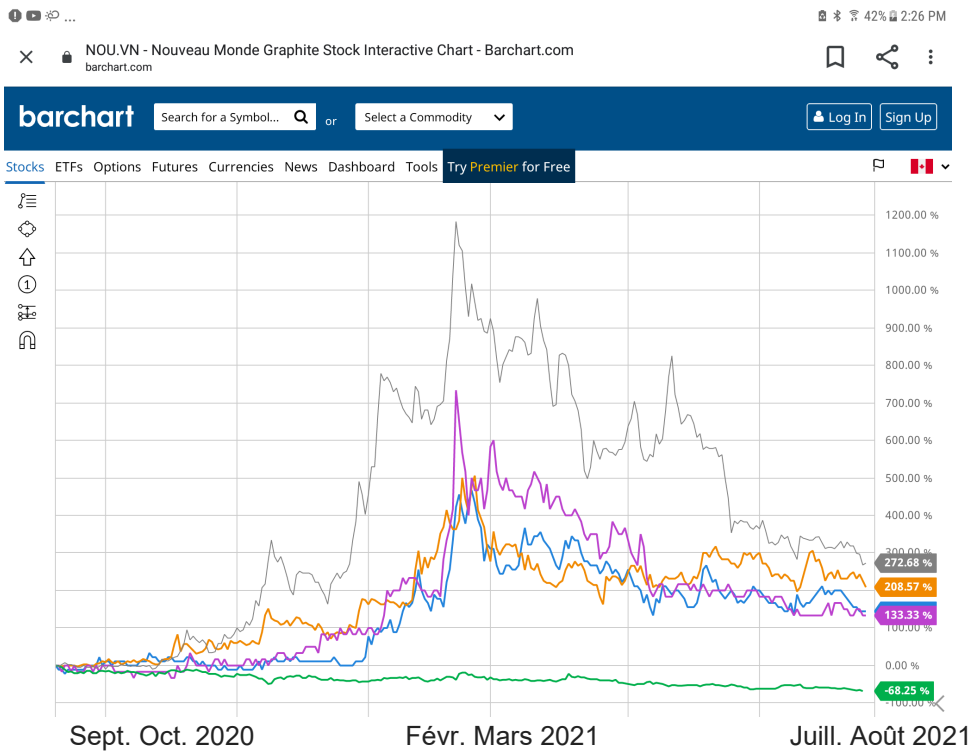

Commentaires
Ce qu'on voit (sauf pour Canada Carbon CCB), c'est **une forte poussée spéculative** qui commence en septembre 2020 jusqu'à un sommet qui arrive au même moment pour tous les titres en février-mars 2021, et le tout suivi d'une glissade constante depuis ce sommet.

C'est vraiment le comportement habituel des investisseurs qui se ruent en masse sur la dernière spéculation. Depuis lors, le volume est disparu et ils vont voir ailleurs. On peut interpréter que ce ne sont pas des investisseurs institutionnels qui agissent ainsi.

Par contre, Nouveau Monde (NOU), Lomiko (LMR) et Focus (FMS) en ont profité pour faire des émissions d'actions et ainsi garnir leurs caisses.

À quoi peut-on attribuer cette glissade? D'abord à l'essoufflement de cette bulle spéculative, mais aussi probablement à l'évolution du marché du graphite qui s'en va de plus en plus vers le graphite synthétique, et à l'avènement attendu des technologies de batteries sans graphite.

Alerte aux investisseurs: Des risques majeurs dans la production de batteries pour VE avec le graphite de Nouveau Monde

---

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance
Note: Traduction - Ce communiqué a été diffusé dans sa version originale anglaise le 29 juin 2021

Toronto/New York – 29 juin 2021. En ce jour, MiningWatch Canada et plusieurs investisseurs inquiets font le point sur les risques majeurs associés aux projets de mine de graphite et d'usine de traitement de la société minière Nouveau Monde Graphite (NYSE: NMG)(TSX: NOU) au Québec, Canada, visant la chaine de production de batteries pour véhicules électriques (VE): des risques environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (« ESG »).

Notre analyse se base sur les informations divulguées aujourd'hui à l'assemblée annuelle des actionnaires, mais aussi sur une revue détaillée de la documentation divulguée récemment par la société minière et le gouvernement, ainsi que des articles publiés dans les médias, de visites sur le site de la mine et à la suite des rencontres qui se sont tenues cette dernière année avec les membres de la communauté touchée par ce projet et avec les représentants des autochtones.

« Notre conclusion générale est que, malgré les prétentions répétées de la minière selon lesquelles elle respecte les *« standards les plus élevés »* en matière d'environnement, d'impact social et de bonne gouvernance, la réalité est différente », annonce Ugo Lapointe, coordonnateur à MiningWatch Canada. M. Lapointe insiste: « La minière risque de rencontrer un mur de réactions face à son « écoblanchiment» (terme anglais consacré: « greenwashing ») si elle n'est pas plus transparente sur ses impacts réels et sur les risques de non-respect des critères ESG ».

1- Droits des autochtones
Malgré les prétentions de la minière qui aurait « des relations positives » avec la communauté Atikamekw de Manawan, en réalité celle-ci n'a jamais donné de consentement préalable, libre et en toute connaissance de cause à ce projet. Elle a déclaré plus tôt cette année que *« ce projet de mine*

à ciel ouvert n'est pas un projet vert » et qu'il n'a *« aucune acceptabilité sociale »* pour se poursuivre Le Conseil des Atikamekw de Manawan a dénoncé la récente approbation du gouvernement comme étant « *un pas en arrière dans le processus de réconciliation* ». Des membres de la communauté ont aussi récemment établi une barricade routière et tenu des manifestations aux alentours et sur le site afin de démontrer leur opposition au projet de mine.

2- Division sociale et responsabilité légale
La communauté locale reste très divisée au sujet de ce projet de mine. Les sondages auxquels la minière se réfère constamment en prétendant avoir une acceptation sociale pour son projet sont trompeurs puisqu'ils ne tiennent pas compte des propriétaires de chalets et des villégiateurs, alors que cette communauté représente 50 % de la population locale et 51 % de la valeur foncière de la municipalité (estimée à plus de 201 millions $). Seulement 5 % des répondants dans ces sondages sont issus de cette partie de la population, et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui a examiné les risques du projet a fait ressortir dans son rapport publié en 2020 que la minière avait « sous-estimé » cette communauté qui est largement opposée au projet, ce qui représente des risques sociaux, légaux et financiers importants pour la minière.

3- Rejets miniers acidogènes dans un bassin versant sensible et touristique
Cette mine de graphite à faible concentration (4,35 %) produirait plus de 108 millions de tonnes de résidus miniers et de roches excavées (ce qui équivaut à 65 tonnes de résidus miniers pour chaque tonne de graphite produite de qualité batterie). Les résidus miniers contiennent de grandes quantités de minéraux sulfureux générateurs d'acide ainsi que d'autres substances toxiques. Ces résidus doivent être entreposés de façon sécuritaire au cœur même d'une région touristique et dans un environnement très fragile, à la limite du Parc National du Mont-Tremblant (de renommée internationale) et à l'intérieur du bassin versant du Parc Régional du lac Taureau. Bien qu'apparaissant innovante, l'efficacité de la méthode proposée de stockage de ces résidus toxiques, à sec par empilement de cellules fermées, n'a jamais été prouvée par des résultats incontestables d'études, et cette méthode n'a même jamais été essayée à une telle échelle, avec ce type de résidus acides dans un climat humide. Si cette méthode se révélait un échec, ces résidus pourraient générer des écoulements acides pendant des siècles à venir, ce qui aurait un impact majeur sur l'environnement, et leur traitement pourrait entrainer des dépenses de centaines de millions de dollars. Les coûts liés à ces risques n'ont pas été pleinement pris en compte dans l'étude de faisabilité de la minière.

4- Études manquantes dans le processus d'évaluation environnementale et d'autorisation
Le Décret gouvernemental de 2021 a spécifié 16 conditions majeures auxquelles le projet de mine doit satisfaire, dont 10 d'entre elles exigent plus d'études environnementales avant qu'une approbation finale soit délivrée, et en particulier: - sur les risques de pollution des eaux liés aux résidus miniers acides, - sur la compensation des dommages environnementaux et les garanties financières pour la fermeture du site, - sur les mesures de contrôle du bruit et de la pollution de l'air afin de protéger la population locale, - ainsi que sur la « faisabilité réelle » d'une « mine tout-électrique ». De plus, la minière ne s'est toujours pas engagée à soumettre son nouveau projet, récemment annoncé, d'usine de fabrication d'anodes en graphite (sur un site éloigné d'environ 200 km de la mine) à un processus gouvernemental réglementaire d'examen environnemental et de consultation publique.

5- L'investisseur privé majoritaire (Pallinghurst) associé aux paradis fiscaux.
Selon des informations révélées par les « Paradise Papers » et tel que rapporté par plusieurs médias au cours des derniers mois, l'actionnaire privé majoritaire de la minière, le Groupe Pallinghurst, est affilié avec plusieurs entités enregistrées dans des paradis fiscaux notoires, incluant Guernesey, les

Iles Caimans, le Luxembourg, le Delaware, Saint Kitts et Nevis. L'effort de se déclarer « vert » ne peut pas servir de justification pour l'inéquité fiscale: un dollar perdu dans un paradis fiscal est un dollar qui ne peut pas être réinvesti dans la transition énergétique. L'utilisation de stratégies fiscales agressives pour éviter de payer des impôts, même si ces stratégies sont légales, ne correspond aucunement aux critères d'une bonne pratique ESG.

Pour plus d'information

- Ugo Lapointe, MiningWatch Canada, tél. 514-708-0134
- Paul Comeau & Dmitri Kharitidi, investisseurs inquiets et membres de la Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie (COPH), tél. 514-779-0520

Quelques nouvelles en bref

Par Daniel Tokatéloff

- Éviter un virage vert vers les paradis fiscaux

Article du Devoir – 27 mai 2021 – par Alain Deneault et Ugo Lapointe, respectivement professeur, auteur de « Paradis fiscaux: la filière canadienne » et cofondateur « d'Échec aux paradis fiscaux » ; cofondateur de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine et coordonnateur à MiningWatch Canada.

Alors que Québec et Ottawa prévoient des dizaines de milliards pour soutenir la relance économique et la transition énergétique, des financiers aux dents longues flairent la bonne affaire. Au premier chef: des spéculateurs miniers bien implantés dans les paradis fiscaux.

Surexcités par le boom de la demande pour les métaux devant alimenter un nombre croissant de méga-usines de batteries dans les Amériques et en Europe, plusieurs nouveaux magnats du secteur minier salivent devant les milliards en subventions qu'on agite sous leur nez. L'un des cas les plus préoccupants au Québec est celui du groupe Pallinghurst, derrière la reprise de Nemaska Lithium et principal actionnaire privé de la minière Nouveau Monde Graphite. Selon les données issues des Paradise Papers, ce groupe est associé à plusieurs entités enregistrées dans des paradis fiscaux notoires, dont l'île anglo-normande de Guernesey, les îles Caïmans, le Luxembourg, le Delaware et Saint-Christophe-et-Niévès. Pour ajouter à l'opacité: les investisseurs derrière Pallinghurst sont inconnus. Le groupe a demandé de les caviarder dans les documents déposés à la Cour supérieure lors de la restructuration de Nemaska Lithium l'automne dernier.

Nos gouvernements ont déjà englouti des centaines de millions dans ces projets dont bénéficient les actionnaires invisibles de Pallinghurst. Et ils en promettent davantage. Il est grand temps qu'un registre des bénéficiaires effectifs rende publiques les personnes qui bénéficient de telles entreprises et des manœuvres potentiellement frauduleuses qu'elles pratiquent. Malheureusement, les nouvelles mesures que promettent Québec en 2022 et Ottawa en 2025 pour révéler l'identité des réels bénéficiaires d'entreprises pourraient être trop peu, trop tard. Quant à la possibilité des pays du G7 d'imposer « un impôt minimum » sur les profits des multinationales, qui serait une avancée positive, on est encore loin de la coupe aux lèvres.

À ces embrouilles fiscales de Pallinghurst s'ajoutent celles environnementales. En effet, ce n'est qu'en catimini que Québec a autorisé le projet de Nouveau Monde Graphite plus tôt cette année.

L'entreprise n'avait pourtant pas terminé toutes les études environnementales demandées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Le virage vert ne peut devenir une caution pour l'injustice fiscale: un dollar perdu dans un paradis fiscal est un dollar qu'on ne peut réinvestir dans la transition.

Nos gouvernements doivent combattre l'évasion fiscale sous toutes ses formes. Ils doivent revoir leurs cadres réglementaires qui, dans les faits, légalisent les recours aux paradis fiscaux plutôt que de les sanctionner. On peut dès maintenant exiger plus de transparence et bloquer l'accès des aides gouvernementales aux entreprises enregistrées dans des paradis fiscaux. En somme, on doit exiger des pratiques fiscales et environnementales exemplaires, des mines aux batteries, pour une transition qui soit véritablement propre, juste et équitable.

- Campagne de socio-financement de la COPH (Coalition des opposants au projet minier en Haute-Matawinie)

Lors de leur récente entrevue avec le journal L'Action (voir article du 16 juin 2021 dans ce bulletin), les représentants de la COPH ont relancé leur campagne de financement. Tel que déclare leur administratrice principale May Dagher: *« Alors que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a donné son accord à ce projet, la Coalition continue de demander l'aide de la population pour les encourager financièrement durant leur lutte contre cette mine à ciel ouvert qui serait la plus grande sur le continent ».*

Campagne de financement: https://www.gofundme.com/soutenez-la-coph
Voir aussi le site web de la COPH: Pour la vraie nature de Saint-Michel-des-Saints

- Où s'en va le ministère de l'Environnement?

C'est la question que beaucoup de citoyens, de journalistes et de députés se posent en face des prises de position de plus en plus effarantes et inacceptables de ce ministère. Quelques exemples:

- **Le ministre de l'Environnement accusé d'être « la boniche des promoteurs » - Article de Radio Canada – 5 juin 2020**

L'opposition est vent debout contre la directive faite aux fonctionnaires du ministère de l'Environnement d'agir « comme s'ils étaient les promoteurs ». « Est-ce que le ministre est fier d'être la boniche des promoteurs? » a demandé la députée de Québec solidaire Ruba Ghazal avant de soulever la bronca dans les rangs du gouvernement.

Radio-Canada révélait, vendredi matin, l'existence d'une directive qui enjoint aux fonctionnaires du ministère de l'Environnement d'opérer « un changement de culture ». « *Il ne faut pas être vus comme ceux qui veulent empêcher la réalisation des projets* », dit le sous-ministre à l'Environnement Marc Croteau dans cette communication interne datée du 25 février. *« Il faut s'occuper de chaque demande comme si c'était la nôtre, comme si nous étions le promoteur ».*

« *Le ministère de l'Environnement n'est pas le comptoir de service des promoteurs, c'est le chien de garde de tous les Québécois,* a déclaré Ruba Ghazal*, mais le ministre a arrêté d'aboyer depuis bien longtemps ».* **Le ministre partage la vision de son sous-ministre.** Benoit Charette n'a pas souhaité répondre aux attaques de Québec solidaire, mais en entrevue à Radio-Canada, il confirme et partage ce « changement de culture ». C'est un des mandats qui a été confié au sous-ministre, explique-t-il. Il faut améliorer le service à la clientèle auprès des promoteurs.

- **Un « demi-ministre » de l'Environnement, déplore Greenpeace**
  Article de la Presse – 27 février 2021

François Legault a attribué le mandat de la lutte au racisme à son ministre de l'Environnement, Benoit Charrette. Le gouvernement caquiste se retrouve maintenant avec trois ministres de l'Économie et un demi-ministre de l'Environnement.

- **Déclaration du Parti libéral du Québec – 5 mars 2021**

« Plusieurs citoyens et citoyennes sont inquiets quant aux impacts environnementaux néfastes de ce projet. Le BAPE n'a pas donné son autorisation au projet… Malgré cette recommandation importante, le ministre de l'Environnement, Benoit Charrette, a donné son aval au projet, en sachant que des analyses sont incomplètes et parfois totalement absentes…

En agissant ainsi et en faisant fi des recommandations du BAPE, ***le gouvernement caquiste manque à son devoir de préservation et de protection de nos joyaux naturels.*** » Isabelle Mélançon, députée de Verdun et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'Environnement…

- **La députée Caroline Proulx critiquée par l'opposition dans la gestion du dossier Nouveau Monde Graphite – Article du journal L'Action – 9 juillet 2021**

La porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement, Isabelle Mélançon, accuse le gouvernement caquiste et sa députée du comté de Berthier Caroline Proulx, d'être fermée au dialogue dans le dossier du projet minier Nouveau Monde Graphite à Saint-Michel-des-Saints. Il y a deux mois, elle dénonçait la façon dont la CAQ a géré le dossier.

Dans le cadre de l'étude des crédits budgétaires, Mme Mélançon a questionné la députée de Berthier et ministre du Tourisme Caroline Proulx, relativement à ce projet puisqu'il est dans son comté…

…. Elle soulève également le fait que le BAPE n'a pas donné son autorisation au projet et qu'il a demandé au gouvernement d'être prudent et d'attendre diverses études et analyses probantes afin de valider certaines informations avant que ne soit autorisé ce projet. Or, ça n'a pas été le cas et la députée libérale juge aberrant que la ministre Proulx refuse d'entendre les citoyens à propos de leurs inquiétudes…

À ce jour, le projet ne fait toujours pas l'unanimité puisque résidents et villégiateurs du secteur craignent la dénaturation des lieux. La communauté Atikamekw de Manawan soulève également certaines réserves à l'égard du projet…

- **Norme sur le nickel: Québec se range du côté des minières – Radio-Canada – 15 juillet 2021 – Extraits de l'article:**

Le projet de règlement du gouvernement Legault visant à augmenter de cinq fois la limite d'émanation de nickel permise dans l'air repose davantage sur une justification économique, selon un avis produit par la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) annonçait en mars qu'il avait l'intention de déposer un projet de règlement au cours des prochains mois.
L'objectif avoué est de faire passer la norme quotidienne d'émission de particules fines de nickel, une substance cancérigène, de 14 nanogrammes par mètre cube (ng/m^3) à un plafond de 70 ng/m^3. S'ajouterait une norme annuelle moyenne de 20 ng/m^3 compilée par les stations de surveillance de la qualité de l'air.

Le Comité interministériel d'examen de la norme sur le nickel, formé en 2016, soutient qu'il est avantageux de réviser la norme sur le nickel afin d'obtenir une solution optimale sur les plans de la protec-

tion de la santé publique, de l'environnement et du développement économique. Des arguments repris mot pour mot par le cabinet du ministre de l'Environnement, Benoit Charette…

« Compétitivité » des entreprises - Or, des trois volets évoqués, la justification est plutôt économique, selon un avis produit par la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale…

En phase avec les minières - Ces arguments concordent avec les revendications de la multinationale Glencore. L'entreprise fait pression sur le provincial depuis 2013, avec d'autres minières, afin de rehausser la norme québécoise sur le nickel, laquelle avait été abaissée au seuil actuel de 14 ng/m^3 cette année-là. Quelque 23 lobbyistes travaillent actuellement au nom de Glencore Canada au Québec. L'entreprise exploite notamment des gisements de nickel à la mine Raglan, au Nunavik.

Nos commentaires sur cette dérive inquiétante du ministère de l'Environnement en faveur du lobby minier

On constate que ce ministère s'écarte de sa mission première et s'efforce de plus en plus à ne pas mettre de bâtons dans les roues des projets miniers, quels que soient leurs impacts sur l'environnement et les populations. On peut se demander si l'objectif non avoué du gouvernement actuel n'est pas de faire de ce ministère une succursale du ministère de l'Économie.

Mais la création de jobs à tout prix justifie-t-elle la destruction de territoires et le saccage de l'environnement où nous vivons?

Et quel impact sur St-Michel-des-Saints?

Quand on pense que les élus municipaux de St-Michel-des-Saints comptent sur ce ministère pour garantir que l'environnement de notre belle région sera préservé en face de la méga-mine de graphite annoncée, il y a matière à de grandes inquiétudes.

Adhésion de l'APLT à la coopérative RAPPEL

Dans le dossier du suivi de la qualité de l'eau, l'APLT a adhéré à la coopérative RAPPEL (Coop de solidarité en protection de l'eau) localisée à Sherbrooke, et qui semble avoir pris la suite de l'ancienne FAPEL du regretté Tony LeSauteur.

Cette coopérative se présente comme expert-conseil pour les problèmes de qualité de l'eau des lacs et de lutte contre les plantes envahissantes (myriophylles et autres). Elle regroupe des associations comme la nôtre, mais aussi des municipalités. Pour plus d'info sur le RAPPEL, voir leur site web au lien suivant: Accueil - RAPPEL

Les problèmes du niveau d'eau du lac Taureau

Printemps 2021: Un sujet de grandes inquiétudes cette année, le lac ne se remplit pas!

En effet, contrairement aux autres années où le lac était presque plein à la fin avril ou au début mai, cette année 2021 a été très spéciale: les niveaux au début juin étaient encore inférieurs de presque 2 mètres aux niveaux habituels.

Étant donné qu'Hydro-Québec est le gestionnaire des niveaux du réservoir Matawin (le lac Taureau), c'est à eux que la municipalité, le Parc régional et l'APLT se sont référés lors de la réunion de la Table de concertation de ce printemps 2021 pour obtenir des explications. Voici la réponse reçue d'Hydro-Québec le 12 mai 2021:

Objet: Renseignements sur le niveau du réservoir Taureau en date du 12 mai 2021

Bonjour,

Je tenais à partager avec vous des renseignements récents sur le niveau d'eau du réservoir et sur les prévisions à venir. Dans ce contexte exceptionnel décrit ci-bas, certains réservoirs du bassin versant de la Saint-Maurice dont le réservoir Taureau atteindront leur cote minimale estivale en retard cette année.

Aujourd'hui 12 mai, il est prévu que les réservoirs Taureau, Kempt, Manouane et Chateauvert atteindront leur cote minimale estivale avec un retard significatif: ***Au réservoir Taureau, le niveau minimum estival de 357,70 m devrait être atteint entre le 6 et le 31 juillet.***

Cette situation exceptionnelle nous rappelle l'année 2010 pour laquelle de semblables retards avaient été observés. La situation de cette année est due au fait que la crue de printemps 2021 a été particulièrement faible, pour causes: des quantités de neige au sol avant la crue qui étaient bien en dessous des normales (déficit de 10 à 20 %). Des quantités de pluie reçue qui sont exceptionnellement faibles depuis le 1er avril: Sur le bassin versant du réservoir Taureau, il faut remonter à 2001 pour retrouver une période aussi sèche en termes de précipitation.

Actuellement nous avons un déficit de précipitation d'environ 55 % par rapport à la moyenne historique. Pour rattraper le déficit de pluie et afin d'atteindre les niveaux estivaux à temps, il faudrait de fortes quantités de pluie… Ce qui n'est malheureusement pas prévu pour les 7 prochains jours.

Si la période sèche se poursuit à la fin du mois de mai et lors du mois de juin, les dates présentées plus haut pourraient être retardées. Afin de remplir les réservoirs au mieux, le débit des barrages a été réduit particulièrement tôt cette année:

- À Matawin, le débit a été réduit le 1er avril. (date médiane de fermeture depuis 2010: 15 avril)
- À Kempt, le débit a été réduit le 23 mars. (date médiane de fermeture depuis 2010: 5 avril)
- À Manouane, le débit a été réduit le 30 mars. (date médiane de fermeture depuis 2010: 7 avril)
- À Chateauvert, le débit a été réduit le 30 mars. (date médiane de fermeture depuis 2010: 10 avril)

Nous demeurons disponibles pour toutes questions. Sincères salutations,
Marie-Annick Gariépy - Conseillère – Relations avec le milieu
Direction Affaires régionales et collectivités – Hydro-Québec

Une autre mise à jour d'Hydro-Québec

Malgré la diffusion de cette lettre d'Hydro-Québec auprès de la population (et notamment par l'APLT à ses membres le 13 mai 29021), il apparait que de nombreuses plaintes lui sont parvenues à ce sujet, mettant en cause la gestion du barrage Matawin par le personnel d'Hydro-Québec.

Une nouvelle mise à jour a donc été envoyée le 2 juillet par son service des Relations avec le milieu. Cette mise à jour a aussi été diffusée par l'APLT à ses membres le 9 juillet. La voici:

Nous souhaitons rectifier des fausses informations qui ont circulé sur ce groupe au cours des derniers jours.

- *Le barrage est complètement fermé. Mais il date de 1930, alors il laisse couler un filet d'eau, mais rien qui nuit au remplissage du réservoir Taureau.*
- *La preuve, au cours des 4 derniers jours, le niveau est monté de 32 cm grâce aux précipitations de pluie reçues.*
- *Il manque environ 1 mètre avant d'atteindre le niveau minimal estival visé.*
- *Nous n'avons aucunement besoin de l'eau pour nos centrales de la Mauricie. Notre objectif est d'atteindre le niveau estival afin de favoriser l'utilisation du plan d'eau par tous ses utilisateurs.*

Rappelons que le printemps 2021 est le plus sec enregistré par Hydro-Québec depuis les années 50, soit depuis que nous comptabilisons les données hydrologiques à nos installations. La prudence est donc de mise pour les plaisanciers à l'approche des vacances parce que le niveau de plusieurs cours d'eau est passablement plus bas que la normale.

La situation à la mi-juillet

Grâce aux pluies abondantes du début juillet, le niveau du lac a bien progressé, ce qui a permis la réouverture de la mise à l'eau de la Baie Dominique et de la mise à l'eau fédérale vers le 15 juillet.

On peut cependant supposer que durant cet été 2021, le niveau minimal en période estivale qu'Hydro-Québec s'est engagé à respecter (357,70 m) ne pourra pas être obtenu durant toute la saison.

Suivi sur le dossier des plantes aquatiques envahissantes

Par Suzie Navert, Paul Ménard

Le myriophylle à épis, cette plante exotique envahissante, a grandement préoccupé l'Association au cours de la dernière année. En ce moment, plus de 200 lacs et cours d'eau du Québec en sont affectés. Le déplacement des embarcations d'un cours d'eau à un autre, de même que la circulation des embarcations motorisées dans les herbiers sont parmi ses causes connues de cette propagation qui s'accélère.

Rappelons qu'un rapport d'expertise d'une biologiste, à l'automne 2019, avait confirmé la présence de cette plante dans certains secteurs du lac, notamment dans la Baie du village. Cela a motivé le ***« comité Qualité de l'eau, plantes aquatiques envahissantes »*** de l'APLT à faire une demande à la Corporation de l'Aménagement de la rivière l'Assomption (CARA) pour bénéficier du *Protocole de détection et de suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes*.

Ainsi, le 27 août des membres du *comité* ont parcouru les rives de la partie sud-ouest du lac, en compagnie de membres de la CARA et du coordonnateur du Parc régional du Lac Taureau, lequel a fourni le ponton, ainsi qu'une employée de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. L'objectif principal était de former les personnes participantes à identifier les plantes envahissantes et les plantes indigènes.

La visite des baies a permis de constater que le myriophylle à épis se trouvaient non seulement dans les endroits répertoriés l'année précédente, mais aussi à plusieurs autres. Les herbiers ont été cartographiés à l'aide d'un GPS.

Dans son rapport faisant suite à cette journée de caractérisation des herbiers aquatiques, qui est intitulé *Détection et suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes - LAC TAUREAU Saint-Michel -des-Saints, Août 2020*, les recommandations émises par la CARA pour limiter la prolifération des plantes aquatiques indigènes tournent autour des thèmes suivants: Contrôler l'accès et la navigation des embarcations nautiques (entre autres par le nettoyage des embarcations), limiter les apports nutritifs au lac, limiter l'érosion des berges, sensibiliser les riverains et les locataires, procéder à un suivi régulier et enfin, effectuer un contrôle mécanique du myriophylle à épis (après avoir obtenu l'autorisation du Ministère).

Participation de l'APLT

Par ailleurs, au cours de l'année, l'APLT a participé aux événements suivants:

- une rencontre organisée par le Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) en novembre 2020 pour le suivi du myriophylle à épis;
- un atelier du BVSM, en février 2021, pour l'élaboration d'objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH);
- au Comité Navigation de Saint-Michel-des-Saints, en mars;
- au Colloque sur l'eau de la Coopérative du RAPPEL (dont l'APLT est membre), en mai;
- au Comité de concertation permanent du BVSM, en mai;

- une réunion avec le BVSM portant sur la formulation des objectifs de conservation des milieux humides, en mai aussi.

Recommandations

Les embarcations transportées d'un cours d'eau à l'autre devraient être bien lavées pour ne pas transporter des envahisseurs (plantes, moules etc.) d'un endroit à l'autre.

Il faut éviter de circuler dans les herbiers, que ce soit en embarcation dans l'eau, ou en véhicule à moteur sur les berges, pour ne pas répandre des fragments de la plante, mais aussi dans ce dernier cas, pour la protection de l'habitat.

Attention, il n'est pas recommandé d'arracher soi-même la plante du myriophylle à épis puisque chaque petit fragment détaché lors de sa manipulation peut s'implanter et former d'autres plantes, accentuant ainsi sa prolifération.

Conclusion

En conclusion, cette plante envahissante a suscité beaucoup de rencontres de différentes instances au cours de l'année. Une action concrète devait avoir lieu cet été, soit une campagne de sensibilisation (pancartes et dépliants), notamment aux rampes de mise à l'eau des bateaux. Or, au moment d'écrire ces lignes (fin juin), celles-ci étaient fermées en raison du manque d'eau dans le lac Taureau. À propos, nul ne sait quel impact cet assèchement des rivages aura sur la propagation du myriophylle à épis.

Par ailleurs, des vérifications se font pour évaluer la possibilité d'effectuer des travaux correctifs pour éliminer cette plante en tenant compte du caractère particulier du lac qui, en sa qualité de réservoir, subit un marnage saisonnier de près de 15 mètres. Les rives asséchées au printemps, pour une période variable selon les conditions d'enneigement et de la vitesse de fonte des neiges, pourraient peut-être se prêter à une technique efficace et légale pour retirer les plants, sans devoir avoir recours à des plongeurs.

Règlements existants pour assurer la qualité de vie des citoyens autour du lac Taureau et la protection des milieux naturels et de la faune

Par Michel Berthelot

Depuis quelques années, la pression démographique observée autour du lac Taureau s'exerce de plus en plus fortement sur l'environnement et sur la qualité de vie des résidents et villégiateurs réguliers, devenant parfois insoutenable. Mais savez-vous qu'il existe des règlements qui s'appliquent à Saint-Michel-des-Saints et dans le Parc Régional du lac Taureau, en vertu desquels vous pouvez faire un signalement si vous constatez une action illégale?

Voici quelques-uns de ces règlements importants, ainsi que les coordonnées des personnes et autorités, chargées de veiller à leur application, à contacter.

LOI C.82 SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE, MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

> *« Il est interdit de pratiquer une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat du poisson, tout plan d'eau fréquenté par le poisson comme un lac, un marais ou un marécage et tout cours d'eau comme un ruisseau, une rivière, le fleuve est considéré comme un habitat du poisson. L'habitat du poisson s'étend alors jusqu'à la ligne des hautes eaux.*
>
> *L'interdiction de circuler avec un véhicule motorisé, notamment en véhicule tout terrain (VTT) sur les berges, dans les cours d'eau ou les milieux humides est inscrite dans la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune »*

Le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs demande la collaboration de la population en signalant tout acte qui va à l'encontre de notre patrimoine faunique ou de ses habitats:

S.O.S Braconnage: 1 800 463 2191
ou par Internet, pour remplir un formulaire de signalement :
https://mffp.gouv.qc.ca/faune/protection/braconnage-inscription.asp
(L'information reste confidentielle)

RÈGLEMENT NUMÉRO 188-2017 ENCADRANT LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES SUR LE TERRITOIRE DES PARCS RÉGIONAUX DE LA MATAWINIE (PARC RÉGIONAL DU LAC TAUREAU)

Art 9 – circulation des véhicules:

> *La circulation de tout véhicule est interdite dans les rives, les plages et le littoral sauf pour la mise à l'eau d'embarcation nautique aux endroits réservés à cette fin.*

Or, que voit-on à certains endroits au lac Taureau au printemps, avant la montée de l'eau? La circulation de plus en plus de quads ou de motos, même parfois de pick-ups, qui labourent le fond du lac,

les fonds de baies, les berges et herbiers contribuant ainsi à perturber la qualité de l'habitat du poisson, aux phénomènes d'érosion et de sédimentation. De plus, ce trafic et ces « rodéos » peuvent sans doute malheureusement déraciner les myriophylles à épis et les transporter ailleurs. Tout cela sans compter les nuisances sonores occasionnées par le vrombissement de ces machines et le sans-gêne de leurs conducteurs quand ils vont et viennent sur les berges au ras des chalets et résidences.

La collaboration de la population en signalant tout acte qui va à l'encontre de notre patrimoine faunique ou de ses habitats est également demandée:

Bureau de la Protection de la Faune à Saint-Michel-des-Saints: 450 833 6756

S.O.S Braconnage: 1 800 463 2191
ou par Internet, pour remplir un formulaire de signalement
https://mffp.gouv.qc.ca/faune/protection/braconnage-inscription.asp
(L'information reste confidentielle)

À noter que La Fédération Québécoise des Clubs Quads rappelle également l'interdiction de circuler en véhicule motorisé dans l'habitat du poisson et demande la collaboration des citoyens pour signaler les actes contrevenant à la Loi :

https://www.fqcq.qc.ca/protection-de-la-faune-rappel-de-linterdiction-de-circuler-en-vehicule-motorise-dans-lhabitat-du-poisson/

Art 22 – Intégrité du milieu naturel:

> *Il est interdit pour les usagers d'un parc régional de mutiler, abîmer, détruire, déranger ou modifier de façon quelconque le milieu naturel, incluant la forme du terrain et les composantes du sol.*

Aviser la **Municipalité de Saint-Michel-des-Saints - Service de l'Urbanisme**:
Pascal FERLAND, Directeur de l'urbanisme
Tél.: 450 886 402 - Poste 7630
pascal@smds.quebec

RÈGLEMENT UNIQUE EN MATIÈRE DE BRUIT ET DE NUISANCES PUBLIQUES

Ce règlement 198-2018 a été adopté par la MRC de la Matawinie en séance du conseil le 16 janvier 2019 et a paru dans le Journal l'Action de Joliette le 1er mai 2019. Ce règlement unique s'applique à l'ensemble des 15 municipalités de la MRC, dont Saint-Michel-des-Saints. Il précise que:

> *Le fait de produire un bruit perceptible au-delà des limites de la propriété dont il origine et qui est susceptible de troubler l'ordre public est considéré comme une nuisance et est ainsi prohibé.*

L'application de ce règlement relève de la **Sûreté du Québec**: 310 4141
S.Q. Saint-Michel-des-Saints: 450 833 6379

Le Parc Régional du Lac Taureau, le Service de la protection de la Faune, la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints et la SQ encouragent tous les citoyens à user de leur droit et de les aviser en cas d'illégalité constatée et assurent que l'anonymat sera respecté en cas de signalement.

Prochaine assemblée générale de l'APLT

Comme pour l'année dernière, notre AG se tiendra par **CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**, ceci afin d'éviter toutes les difficultés d'organisation d'une réunion en « présentiel » dans cette période d'incertitude.

Mais ATTENTION, contrairement à une annonce précédente, la date finale retenue que nous vous demandons de marquer sur votre calendrier est le

SAMEDI MATIN 6 NOVEMBRE 2021
À 10h00

pour cet appel-conférence/assemblée générale.

Nous vous communiquerons plus tard les détails pour accéder à cette conférence téléphonique. Au préalable, des documents préparatoires vous seront envoyés par e-mail (ou par la poste si nous n'avons pas votre adresse courriel).

Un appel à la participation et à la relève

Plusieurs membres du CA actuel de l'APLT, en poste depuis plusieurs années, aimeraient bien céder leur place. Si vous avez apprécié le travail de nos bénévoles au cours des années passées, il serait souhaitable que certains de nos membres prennent la relève et se joignent à notre groupe de discussion et de travail. Et un rajeunissement ferait du bien à notre équipe !

Faites-nous connaitre votre intérêt de vous joindre à nous. Cela nous fera très plaisir d'accueillir de nouveaux venus dans notre groupe.

Merci d'avance.

Procès-verbal de la 40e assemblée générale

Tenue le 3 octobre 2020 par conférence téléphonique

1- Ouverture de l'assemblée, adoption de l'ordre du jour

En considération de la situation particulière de cette assemblée générale tenue par conférence téléphonique à cause de la pandémie, il est proposé que le président de l'assemblée sera Charles Prévost et le secrétaire sera Daniel Tokatéloff. Ces nominations et l'Ordre du jour proposé sont adoptés, sur proposition de Paul Ménard et appuyé par Nicole Lafortune.

2- Adoption du procès-verbal de la 39e assemblée annuelle du 27 juillet 2019

Ce procès-verbal figurait dans le dernier Bulletin du printemps 2019. Une correction est demandée par Paul Ménard à l'effet que dans l'article sur les « algues envahissantes », le mot « algues » soit remplacé par « plantes ». Son adoption est proposée par Michel Berthelot, secondé par Susie Navert, et il est adopté à l'unanimité.

3- Rapport du président

Le président de l'APLT Gilles Cartier fait ensuite une courte rétrospective des dossiers ayant attiré l'attention de l'association au cours de l'année écoulée en se référant au dernier Bulletin 33 qui en présente un bon résumé. Les points principaux sont les suivants:

a) Mine de graphite

- Encore cette année, les bénévoles de l'association ont passé beaucoup de temps sur le projet de mine à ciel ouvert;
- Avant le début des audiences du BAPE, l'association a soulevé un manquement majeur du promoteur qui avait annoncé que des cellules expérimentales de co-disposition des résidus miniers étaient déjà en place alors que ceci s'est révélé faux. Une lettre a donc été envoyée au président du BAPE afin de retarder les audiences, mais ceci ans effet. Les audiences se sont tenues en janvier-février-mars;
- Mémoires déposés: 103, dont 57 contre le projet. Les commissaires ont constaté la grande division sociale entre les citoyens. Il a été confirmé que les villégiateurs contribuent à plus de 50% aux revenus de la municipalité et à la valeur foncière sur le territoire. Des commentaires sur le rapport du BAPE figurent dans le Bulletin 33;
- Fait remarquable: les Atikamekw de Manawan, supportés par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et Labrador (APNQL) a contacté les groupes d'opposants (APLT, COPH, QMM) pour connaitre leurs opinions sur le projet, afin de les aider à définir leur position;
- Suivi du projet: l'APLT a envoyé une demande au MELCC, avec copies aux ministres, pour obtenir tous les documents et rapports émis au cours du processus de revue du projet par le ministère;
- Notre président remercie chaleureusement tous les bénévoles de l'APLT et de la COPH pour leur travail. Des remerciements chaleureux sont aussi attribués à Ugo Lapointe, de Québec Meilleure Mine (QMM) pour son support constant dans notre lutte.

b) Parc régional du lac Taureau

- Il n'y a pas eu de Table de concertation durant cette année 2020.
- La collaboration est constante avec Francis Lacelle, responsable du parc. Celui-ci a signalé que les campings ont eu un grand succès cet été, et le lac Taureau a été envahi et même surutilisé. Un comité sera créé pour se pencher sur ce problème.
- Coupes forestières: en train de se faire près de l'Ile du Village et de la Passe du Saindon. Ces coupes sont visibles du lac, mais elles respectent les normes entendues avec le Parc, ceci grâce à la surveillance de Francis Lacelle, et aussi grâce aux interventions passées de l'APLT qui avait insisté sur la préservation des paysages.
- Il est mentionné qu'un mouvement contre les coupes forestières s'organise en Matawinie. Mais l'APLT ne veut pas s'impliquer puisque nous sommes bien conscients que la foresterie a toujours été l'économie de base de la région.

c) Problème des plantes myriophylles

- Paul et Susie font partie du comité organisé par Francis Lacelle;
- Participation à un projet mené par la CARA (Corp. d'aménagement de la rivière Assomption): prises de relevés, rapport de l'état du lac Taureau par la biologiste Anny Malo. Quelques éclosions dans la baie du Village (12 endroits, souvent près des descentes de bateaux);
- Possibilité de lavage des bateaux: a été étudiée, mais trop compliquée à cause du nombre élevé de bateaux lors des périodes achalandées (200 par fin de semaine);
- Solution possible pour zones non profondes: des toiles de jute installées sur le fond;
- Proposition: préparation d'un dépliant pour les résidents et les touristes.

4- Dossiers actifs / priorités pour 2020-2021

Selon la liste fournie des dossiers actifs et de leurs responsables:

Dossier 1 – Qualité de l'eau, algues envahissantes	Paul Ménard / Susie Navert
Dossier 2 – Niveau d'eau dans le lac Taureau	Daniel Tokatéloff / Charles Prévost
Dossier 3 – Parc régional, Table de concertation	Gilles Cartier
Dossier 4 – Aménagements divers (sentiers, plages)	Paul Ménard
Dossier 5 – Site Web de l'APLT	Charles Prévost
Dossier 6 – Bulletins, dépliants APLT	Daniel Tokatéloff / Ginette Vallières
Dossier 7 – Projet de mine de graphite	Daniel Tokatéloff / Comité de direction

Comme chaque année, un appel aux membres est lancé pour s'impliquer dans ces dossiers afin d'aider les responsables.

5- Rapport financier

La présentation du rapport financier est faite par le secrétaire Daniel Tokatéloff qui agit aussi comme trésorier intérimaire.

- Par rapport à l'année précédente, on constate des revenus de cotisation et de dons assez stables. Il faut signaler que les dons reçus sont très appréciés car ils témoignent d'une appréciation du travail du CA par nos membres.
- Le secrétaire mentionne le revenu inhabituel d'une subvention reçue de l'organisme américain WMAN (3000 USD) qui nous a permis de payer deux études d'experts sur le projet de mine, la 1ère par l'ingénieur américain Jim Kuipers, et la seconde effectuée gratuitement par le Dr. Philippe

Marion, professeur à la retraite de géologie et d'ingénierie minière à l'Université de Lorraine, Nancy, France. Cette subvention et la sélection des 2 experts n'ont été possibles que grâce à l'aide de Ugo Lapointe, coordonnateur de QMM.

- Ces deux rapports ont été soumis au BAPE, en appui avec notre mouvement d'opposition à la mine. Les paiements pour ces services apparaitront dans le rapport de l'an prochain.
- Cette année 2019-2020, on n'a pas eu de grosses dépenses liées à nos bulletins puisqu'aucun n'a été émis. Le bulletin suivant No 33 a été émis en juillet 2020 et sera donc comptabilisé l'an prochain.
- En conclusion, on peut considérer que les finances actuelles de l'APLT sont en bonne santé, mais ont toujours besoin des cotisations et des dons pour permettre la poursuite de nos actions.

L'adoption du Rapport financier est proposée par Susie Navert, secondée par Bernard Cartier: il est adopté à l'unanimité.

6- Élections du conseil d'administration pour 2020-2021

- La liste des candidats a été distribuée par internet et par la poste. Deux postes sont à combler dont celui de trésorier.
- Le secrétaire Daniel Tokatéloff rappelle que Jean Navert détient le titre officiel de trésorier alors qu'il continuera à assumer lui-même ce poste en intérim.
- Aucun autre candidat ne se propose pour le poste vacant d'administrateur.
- Le président de l'assemblée propose un vote global pour la liste des candidats. Les candidats sont donc élus à l'unanimité.

Comité de direction
Président: Gilles Cartier
Vice-Président: Paul Ménard
Secrétaire: Daniel Tokatéloff
Trésorier: Jean Navert

Administrateurs
Liza Poulin
Michel Berthelot
Susie Navert
Robert Lafond

7- Clôture de l'assemblée

L'assemblée est levée par le président à 11h12.

Procès-verbal préparé par Daniel Tokatéloff, secrétaire de l'APLT – 1er novembre 2020

Appel aux membres, anciens et nouveaux

Par conseil d'administration de l'APLT

Et oui, il est temps de renouveler votre appui à l'APLT pour 2020. Nous lançons donc un appel à nos membres actuels, mais aussi à tous nos membres des dernières années qui ont omis de renouveler leur inscription: ***nous avons besoin de votre appui et de votre cotisation.***

Et pourquoi pas un don?

… Car pour fonctionner efficacement, votre association a non seulement besoin de l'appui de ses membres, mais a aussi besoin d'argent !

Depuis huit ans, nous avons été très agréablement surpris de voir que notre appel aux dons auprès de nos membres a rencontré un succès réel. Car non seulement cela nous permet de renflouer nos coffres, mais aussi nous l'interprétons comme un signe de satisfaction à l'égard des actions entreprises par notre conseil d'administration.

Donc si vous voulez encore encourager notre action, pourquoi ne pas rajouter un don à votre cotisation? Cela sera très apprécié !

Mais nous avons aussi besoin de nouveaux membres !

Nous lançons donc un autre défi à tous nos membres pour que chacun fasse un effort pour faire connaître notre Association à ses voisins (et en particulier aux nouveaux résidents qui ont choisi le lac Taureau ou la région de St Michel pour y bâtir leur chalet de rêve).

Appel aux résidents touchés par le projet de mine à ciel ouvert

Nous rappelons que l'APLT ne s'adresse pas uniquement aux résidents du lac Taureau, mais aussi à tous les résidents et visiteurs de la région de St Michel-des-Saints. L'APLT existe depuis 39 ans et est un regroupement bien organisé de citoyens soucieux de la conservation de la belle région de St Michel. **Donc tous les résidents de la zone touchée par le projet de mine de graphite à ciel ouvert, ainsi que tous les résidents, permanents ou non, de la région sont les bienvenus au sein de notre association.**

L'APLT a pris ouvertement position contre cette mine qui saccagerait notre région, et nous avons besoin de votre appui pour nous aider dans cette lutte afin d'empêcher ce projet de se réaliser.

Avec votre aide, notre Association se retrouvera plus forte et aura plus de poids pour intervenir dans ce dossier de la mine de graphite et dans tous les autres dossiers qui nous concernent tous.

APLT_Formule de demande de renouvellement ou d'adhésion

La demande d'adhésion ou de renouvellement doit être accompagnée d'un paiement de **20$** qui constituera le paiement de la cotisation annuelle de l'année en cours.

Nom: ……

Prénom: ……..…

Adresse principale (de correspondance):

……

……

Téléphone: ……..…

Courriel: ……..

Adresse à Saint-Michel-des-Saints:

..……

……

Téléphone à Saint-Michel-des-Saints: ……..…

Renouvellement: cochez ici ….
(ancien membre dans les 5 dernières années)

Adhésion (nouveau membre)**:** cochez ici ….

Date de la demande: ……..……..

Envoyez la demande et le paiement,

- soit par la **poste** à: **APLT, Case postale 1951, Saint-Michel-des-Saints, Québec J0K 3B0**

- soit par **virement *Interac*** au destinataire suivant: APLT, et à l'adresse courriel: **info@aplt.org**
Dans ce cas, envoyez aussi un message séparé donnant votre réponse à la question de sécurité.

Si vous désirez recevoir une **carte de membre** (par la poste), cochez ici: ….

Hommage aux fondateurs de l'APLT

Le conseil d'administration de notre association tient à remercier chaleureusement Paul Ménard qui a fondé l'APLT avec son épouse Micheline Baril voilà déjà 40 ans et qui continue à s'impliquer dans les dossiers qu'il a à cœur.

Paul agit encore à titre de vice-président de notre association, ce qui est remarquable. C'est un exemple pour nous tous, et ceci même s'il espère maintenant qu'une relève lui permettra de laisser sa place après tant d'années de dévouement à la protection de notre lac.

Un grand merci à toi, Paul!

Photo:
Micheline Baril, 1re secrétaire-trésorière
Paul Ménard, président-fondateur

Bulletin nº 34_Été 2021

Le *Bulletin* est une publication produite par l'APLT, destinée à ses membres.
Depuis le premier numéro paru en 2002, le *Bulletin* est publié deux fois par année (éditions hiver et été) et distribué aux membres de l'Association par voie postale et électronique.
Tous les numéros du *Bulletin* sont disponibles en format PDF sur le site web de l'APLT: ***www.aplt.org***

COLLABORATEURS
Gilles Cartier
Paul Ménard
Daniel Tokatéloff
Suzie Navert
Michel Berthelot
Michel Picard
Louis St-Hilaire

MISE EN PAGE
Ginette Vallières

IMPRESSION ET **D**IFFUSION
Ginette Vallières

PHOTOGRAPHIES
1re DE COUVERTURE Daniel Tokatéloff
4e DE COUVERTURE Daniel Tokatéloff

SITE WEB
Charles Prévost

Association pour la protection du lac taureau inc. (APLT)

Fondée en 1981

APLT
Case postale 1951
Saint-Michel-des-Saints, Québec
J0K 3B0

Adresse électronique
info@aplt.org

Boîte vocale
450 833-5187

Site web
www.aplt.org

L'Association est affiliée à

Nature Québec/UQCN

Centre québécois de droit de l'environnement (CQDE)